

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Thierry FALCONNET, Maire.

\*\*\*\*\*

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Thierry FALCONNET - Mme Brigitte POPARD - M. Patrick AUDARD - Mme Christiane JACQUOT - M. Nouredine ACHERIA - Mme Aziza AGLAGAL - M. Ludovic RAILLARD - Mme Joëlle BOILEAU - M. Léo LACHAMBRE - M. Didier GIRARD - Mme Brigitte BERTHE - M. Yves-Marie BRUGNOT - M. Pascal KELLER - M. Mongi BAHRI - Mme Anne VILLIER - M. Jean-Marc FOMBARLET - M. Bruno HABERKORN - M. Lhoussaine MOURTADA - Mme Saliha OUARTI - Mme Stéphanie DROUIN - Mme Sophie MOREAU - M. Philippe NEYRAUD - Mme Saliha M'PIAYI - M. Pierre HUMBERT - Mme Julienne FIOSSONANGAYE - Mme Michèle BERTHAUX - M. Christophe GUILLET

### EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Jamila DE LA TOUR D'AUVERGNE donne pouvoir à Mme Brigitte POPARD  
Mme Christine BUCHALET donne pouvoir à M. Thierry FALCONNET  
M. Sylvain BLANDIN donne pouvoir à M. Bruno HABERKORN  
Mme Nezha NANG-BEKALE donne pouvoir à Mme Aziza AGLAGAL  
Mme Hana WALIDI-ALAOUI donne pouvoir à M. Pascal KELLER

### ABSENTS / EXCUSÉS :

M. Dominique MICHEL

\*\*\*\*\*

**T. FALCONNET** – Mes chers collègues, je vous propose de vous installer pour cette séance du Conseil municipal qui va s'ouvrir. Nous allons tout d'abord désigner une secrétaire de séance. Dans l'ordre du tableau, il s'agit de Mme Saliha M'PIAYI. Mme Saliha M'PIAYI a accepté de bien vouloir assurer cette fonction et cette mission durant notre séance.

Mme Saliha M'PIAYI, je vous donne la parole.

*La secrétaire de séance, Mme Saliha M'PIAYI, procède à l'appel.*

**T. FALCONNET** – Merci, Mme M'PIAYI.

Nous allons maintenant approuver le procès-verbal de notre séance du 26 juin 2023. Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas, je le mets donc aux voix. Qui est contre l'approbation de ce procès-verbal ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Le procès-verbal du 26 juin 2023 est approuvé.**

Je vous fais part d'une modification de notre ordre du jour puisque nous avons reçu deux questions orales de messieurs NEYRAUD et GUILLET, que je vous lirai en fin de conseil et auxquelles nous apporterons des réponses conformément au règlement intérieur.

Mes chers collègues,

C'est aussi l'heure de la rentrée pour notre assemblée délibérante après un bel été à Chenôve. Un été qui s'est déroulé de manière plutôt sereine et paisible. L'été n'a pas été aussi « chaud » qu'en 2022... même si, il y a eu de fortes vagues de chaleurs, surtout pour les plus fragiles.

Qui dit rentrée dit : se sentir bien. Donc j'espère que vous allez toutes et tous bien, que vous vous êtes reposés, « avez les batteries rechargées », ou que vous allez du mieux que vous le puissiez, prêts à relever de nouveaux défis pour le bien de nos concitoyens, pour le bien commun...

Pour certaines et certains d'entre vous, il y a eu la rentrée de vos enfants ou de vos petits-enfants, et j'espère qu'elle s'est bien déroulée. Pour ma part, en tant que Maire, j'ai eu deux séquences de rentrée scolaire : l'une le 25 août en visitant les travaux dans les 12 écoles de la ville et l'autre les 4 et 5 septembre en faisant la rentrée proprement dite des élèves (et des professeurs). Ce furent de belles journées, ponctuées de remerciements, d'enthousiasme et de sourires, de la part des enfants, des parents, des enseignants et directrices et directeurs de nos écoles. L'Éducation est une priorité de notre mandat et ce n'est pas pour rien que Chenôve est l'une des 300 villes de France reconnue « Ville Amie des Enfants », titre officiel qui vient certifier la qualité de tout ce que nous faisons pour le bien-être des plus jeunes dans notre commune. L'Éducation est un engagement budgétaire essentiel, avec plus de 575 000 euros d'investissement cette année, notamment réalisés cet été, pour nos enfants, leur épanouissement, leur émancipation et leur joie d'être à l'école, leurs classes ou leurs cours de récréation. Je considère important de vous en faire part et redire, au sein de cette assemblée, la qualité du travail réalisé par l'ensemble des agents municipaux et les entreprises prestataires tout au long de l'été.

Merci à tous les services de la Ville, particulièrement aux agents de la direction de l'Éducation et aux agents du Centre Technique Municipal, sous la direction de leurs nouveaux directeurs respectifs.

Je me permets d'ajouter justement que du côté des services de la Ville de Chenôve, cette rentrée est placée sous le signe d'équipes en ordre de marche, pour agir au mieux et au nom des habitants de notre ville. En effet, aux nouveaux directeurs des directions de l'Éducation et de la Valorisation du Patrimoine et de la Nature en Ville (DVPNV), s'ajoutent un nouveau directeur de la Jeunesse, une nouvelle directrice des Relations Humaines et de la Qualité de Vie au Travail et une nouvelle Directrice Générale Adjointe des services, qui nous ont rejoints cet été. Nous sommes très heureux de l'ensemble de ces recrutements de qualité qui témoignent, également, de l'attractivité professionnelle de notre collectivité et de son rayonnement.

À propos de rayonner, comment ne pas évoquer la Fête de la République de jeudi dernier ? Certes, la pluie s'est invitée, mais elle nous a permis de nous retrouver en salle des fêtes et partager une soirée chaleureuse et fraternelle sous l'égide de Frida KAHLO. À l'initiative des jeunes du Conseil Participatif des Jeunes enfants, désormais Conseil des Enfants, les citoyennes et citoyens de Chenôve ont plébiscité le nom de cette femme mexicaine engagée pour dénommer la cour de l'Hôtel de Ville. Nous avons eu le privilège et l'honneur d'accueillir à cette occasion Son Excellence Madame l'Ambassadrice du Mexique en France, Blanca Elena JIMENEZ CISNEROS, spécialement venue de Paris pour le dévoilement des plaques rendant hommage à Frida KAHLO. Je l'ai dit au pupitre ce soir-là, la municipalité prendra soin prochainement d'honorer les noms des deux autres femmes engagées qui étaient soumises à ce vote citoyen, qui a récolté plus de 2 800 suffrages exprimés, à savoir Joséphine BAKER et Simone VEIL.

Ce jour-là, c'est bien le mot fête qui caractérisait les différents moments que nous avons partagé ensemble, de la conférence de presse Kids des membres du CPJe, aux expositions « ma cité brille en couleur » et « parcours citoyen » des jeunes de La Fabrique, jusqu'à la très belle et colorée chorégraphie de présentation faites par les enfants de la ville, sous la direction d'artistes !

A cet esprit de fête était associé le principe de l'engagement. Un mot qui veut dire beaucoup à Chenôve ! Nous avons passé un superbe moment le 1er juillet dernier à l'occasion de la remise des prix de l'engagement bénévole. Ce fut encore le cas lors de la Fête de la République ! Car s'engager, c'est prendre des risques, oser s'exposer à la critique, rencontrer des écueils sur son chemin, possiblement échouer. Mais s'engager, c'est surtout prendre la décision d'agir. Agir par vocation, agir avec convictions pour une cause, une idée, un but qui nous dépassent. En cela, les destins de Joséphine BAKER, Frida KAHLO et Simone VEIL nous inspirent et continuent de nous inspirer. Le récit d'un engagement dit énormément de celle ou celui qui s'y est engagé. S'engager, c'est franchir un grand pas en direction des autres, s'affirmer comme une femme ou un homme libre. Je veux rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui ont ce courage et cette audace. Le 21 septembre est aussi la Journée Internationale pour la Paix, cette paix qui, comme la République, mérite d'être défendue, préservée, cultivée. Ayons ensemble ce soir une pensée pour tous les peuples pour qui ce mot, cette idée, n'est qu'abstraction ou vague souvenir. 240 millions de personnes dans 70 pays dans le monde à l'heure où je vous parle. Voilà le message de la Ville de Chenôve chaque 21 septembre. C'est un engagement de tous les jours. C'est un engagement en tous lieux et dans toutes contrées. Et c'est un engagement de toutes et de tous, des plus anciens jusqu'aux plus jeunes.

À Chenôve, nous aimons notre jeunesse et nous avons confiance en elle. Nous l'encourageons à ce qu'elle s'engage, et elle le fait !

C'est cette jeunesse chenevelière, impliquée dans la vie de notre commune, qui fait des propositions par le biais du Conseil des Enfants (ex CPJe) et contribue à la vitalité de la démocratie participative locale. C'est notre jeunesse engagée, une et plurielle à la fois, qui vient de faire sa rentrée et que l'on retrouve dans les études supérieures, parfois accompagnée par la Ville de Chenôve grâce au RME, au lycée, dans nos collèges et nos six groupes scolaires. C'est elle qui, au nom de la Paix, fait œuvre de relais de la mémoire en participant tout au long de l'année, cérémonie après cérémonie, aux manifestations patriotiques de la Ville, aux côtés de nos Anciens Combattants. C'est encore elle qui s'exprime à travers l'exposition « Parcours citoyen » à La Fabrique en nous invitant à suivre son cheminement dans la compréhension de notre passé, particulièrement celui de la Résistance et de la Déportation. Car le passé éclaire le présent. C'est toujours cette jeunesse qui s'anime aux côtés et au sein des associations de la ville ou qui veille à maintenir le lien social et intergénérationnel en pleine canicule. La jeunesse de Chenôve, dans toute sa diversité, porte les valeurs de la République Française et son engagement pour la vie de notre Cité. Elle incarne l'avenir et fixe la ligne d'horizon.

Oui, Chenôve est une ville attractive, une ville émancipatrice, une ville profondément engagée et républicaine. Chenôve est également une ville solidaire. L'occasion pour moi de rappeler un engagement qui nous tient particulièrement à cœur dans cette assemblée, à savoir l'aide municipale au pouvoir d'achat, mise en place sur notre décision pour cette année 2023. Le traitement des demandes et des situations se poursuit, semaines après semaines. A ce jour, ce sont 760 personnes qui ont été accueillies au téléphone et/ou physiquement, 209 rendez-vous positionnés auprès des 5 intervenantes sociales et logement, 113 dossiers passés en commission pour un montant de 12 140 €, 141 rendez-vous réalisés par les intervenantes sociales et logement pour suivre la situation des foyers concernés.

Chenôve est une Ville qui a le cœur à la bonne place. Notre solidarité est un engagement local, bien évidemment. Pour les personnes les plus fragiles et les plus démunis.

Dans les bons comme les tristes moments. Chenôve sait rendre hommage et honorer dans le rassemblement et la dignité celles et ceux qui la servent ou l'ont servie. Nous dévoilerons ainsi une plaque en hommage à Philippe SINGER ce dimanche à la maison du tennis, engagement que j'avais pris au dernier conseil municipal.

Chenôve est une ville solidaire à l'échelle nationale aussi. Je pense d'une part au soutien indéfectible que notre équipe municipale, nos agents et nos citoyens ont apporté aux élus et agents agressés au début de l'été. C'est d'autre part l'idée que notre Ville puisse apporter son soutien aux associations d'aides et de solidarités – tel « Les restos du cœur » et le « Secours populaire » – à l'occasion d'un prochain conseil municipal. Et la Ville de Chenôve est aussi solidaire à l'échelle internationale : nous avons été solidaires des peuples turcs et syriens en février dernier, nous le sommes de toute évidence des marocains et libyens en ce mois de septembre 2023.

Et puis Chenôve est une ville où la participation citoyenne est vivante, loin des assertions toujours moroses, acariâtres voire haineuses que je peux saisir ici ou là. Nous avons été plusieurs dizaines à nous retrouver à la visite de quartier Grands Crus - Clos du Roy - Chenevary le samedi 1er juillet dernier. À ce sujet, je tiens à remercier à nouveau cette habitante présente parmi nous ce jour-là qui m'a aimablement écrit par la suite. Elle était venue à la visite de quartier au sujet des nouvelles contraintes de circulation réalisées près du Square Allende, avec nombre d'aprioris et de critiques, elle en est repartie avec des éléments de compréhension et de mises en perspective utiles. C'est cela la démocratie locale, c'est cela une présence de proximité au service de toutes et de tous. Je la cite : « cette mise au point personnelle me donne l'occasion de vous redire nos cordiaux encouragements dans votre tâche de plus en plus difficile ». C'est vrai, mais les personnes qui prennent le soin d'écrire aux élus de la ville pour les remercier ou même saluer leur sens du dialogue, justement, nous encouragent dans notre tâche. Donc encore merci à vous Madame, et merci aux citoyennes et citoyens qui nous accompagnent de manière constructive dans notre mission de service public.

Très bientôt, vous serez amenés à vous exprimer à l'occasion d'une « Grande consultation citoyenne » dont je dévoilerai la forme dans les semaines à venir.

Nous, majorité municipale, œuvrons pour le bien commun, cette chose publique qui concerne les femmes comme les hommes, du plus âgé au plus jeune habitant, aisé comme précaire, de toutes sensibilités politiques, car nous sommes et restons soucieux du bien-être de tous nos concitoyens, sans exception et sans esprit de querelle systématique.

*Diffusion du clip du Conseil des Enfants, Appel à candidature.*

**T. FALCONNET** – C'était une note d'humour avant d'aborder notre ordre du jour.

\*\*\*\*\*

## SOLIDARITÉ

### 1 - SOLIDARITÉ – FONDS DE SOUTIEN EN FAVEUR DES VICTIMES DU SÉISME DE SEPTEMBRE 2023 AU MAROC

Suite à la tragédie humaine causée par le séisme dévastateur au Maroc dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre 2023, faisant des milliers de morts, de blessés et de sans-abris, la solidarité s'organise.

Des opérations visent à apporter une aide humanitaire d'urgence dans le pays. La ville de Chenôve, au-delà de ses actions de coopération décentralisée avec la ville marocaine de Chefchaouen, souhaite participer à l'effort de solidarité et de reconstruction du Maroc.

Dans la mesure où elles respectent les engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales sont libres, selon le Code général des collectivités territoriales, « de mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire ».

Dans ce cadre, et dans sa volonté d'exprimer sa générosité à l'égard des populations sinistrées, la municipalité propose d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 1 500 €, via le Fonds d'action extérieur des collectivités territoriales (FACECO) ouvert par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Le FACECO, géré par le Centre de Crise et de Soutien de ce Ministère, permet aux collectivités d'apporter leurs contributions financières de manière totalement sécurisée, pour financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'attribuer une aide exceptionnelle de 1 500 € via le FACECO, pour soutenir le Maroc à la suite du séisme qui a touché le pays en septembre 2023,**

**ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Présentation de la délibération par M. Thierry FALCONNET.*

**T. FALCONNET** – Vous le savez, il y a eu un séisme dévastateur au Maroc dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre 2023. Ce séisme a fait des milliers de morts, de blessés et de sans-abris. La solidarité s'organise difficilement puisque, vous l'avez compris, les difficultés diplomatiques entre la France et le Royaume chérifien font que l'aide de la France n'a pas été officiellement acceptée par le Royaume du Maroc. Cependant, des initiatives via le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales), ouvertes par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, nous permettent d'apporter un soutien modeste, à la hauteur des capacités financières de la ville de Chenôve. Il vous est proposé d'attribuer une aide exceptionnelle de 1 500 € (c'est la somme que nous avons attribuée à la Turquie) via le FACECO pour soutenir le Maroc à la suite du séisme ayant touché le pays en septembre 2023. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette première délibération ?

Monsieur le Conseiller municipal d'opposition, je vous donne la parole.

**P. NEYRAUD** – Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, après cette terrible catastrophe naturelle qui a fait plus de 3 000 morts au Maroc et de nombreux dégâts, nous tenons à exprimer notre profonde solidarité avec ceux qui sont touchés dans leur chair et leur cœur par cette tragédie. Nous apportons donc notre soutien au peuple marocain dans

cette épreuve et offrons nos encouragements aux autorités civiles et aux services de secours. Un bel exemple de fraternité que nous avons tous en commun.

Liberté, Égalité, Fraternité. La fraternité fait partie de notre devise française. Par contre, je suis désolé, mais je n'ai pas l'impression d'être en république, donc votre joli cadeau avec la Marianne, c'est pour moi une belle preuve d'hypocrisie. Ne pas accepter la diffusion, la retransmission du Conseil, c'est avoir peur de son opposition.

**T. FALCONNET** – M. NEYRAUD, vous êtes hors propos.

**P. NEYRAUD** – Je vous rends donc votre cadeau. C'est une tartuferie pour moi.

**T. FALCONNET** – Vous êtes hors propos. Vous l'avez écrit, vous l'avez dit. Je vous rappelle que la délibération n° 1 concerne la solidarité. Le fonds de soutien en faveur des victimes du séisme 2023 au Maroc. Je trouve dommage que vous salissiez une fois encore une telle délibération.

**P. NEYRAUD** – Nous voterons pour avec enthousiasme.

**T. FALCONNET** – M. HABERKORN, vous avez la parole.

**B. HABERKORN** – L'ensemble des groupes de la majorité municipale se félicite de la décision de manifester la solidarité de Chenôve, vis-à-vis du tremblement de terre qui a récemment ravagé le centre du Maroc. Outre la catastrophe humaine, le patrimoine culturel a été lourdement touché. La reconstruction prendra des années et représente un défi qu'il faudra relever. Nous saluons les nombreuses initiatives individuelles, collectives ou associatives dans notre ville qui témoigne de cet élan de solidarité en direction de nos amis marocains.

Mais nous voulons également manifester notre soutien au peuple libyen après le passage d'un cyclone ravageur, conséquence directe du réchauffement climatique. Les eaux de surface de la méditerranée ont battu tous les records de température et alimentent un phénomène nouveau, ces cyclones subtropicaux méditerranéens, dont les côtes françaises ne sont pas à l'abri.

La solidarité internationale, exprimée avec constance depuis de longues années dans cette enceinte, est malheureusement battue en brèche. Les droites européennes cumulent négationnisme environnemental, refus d'en assumer les conséquences comme à Lampedusa, cécité face à la détresse des populations victimes du dérèglement climatique, ainsi que le pape François l'a dénoncé à l'occasion de son déplacement en France.

Toutes les composantes de notre majorité tenaient à faire entendre cette voix humaniste lors de la séance de notre Conseil municipal.

**T. FALCONNET** – Merci M. HABERKORN. Voilà une déclaration digne de l'enjeu. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ ces propositions par :

**VOTES**  
32 POUR

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **2 - ACCÈS AUX DROITS – CONVENTION ENTRE L'ÉTAT, LE DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR ET LA VILLE DE CHENÔVE RELATIVE À LA MAISON FRANCE SERVICES CÔTE-D'OR DE CHENÔVE**

Piloté par le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales via l'agence nationale de la cohésion des territoires, le réseau France Services vise à faciliter l'accès des citoyens à un panier de services publics de qualité. Les usagers disposent d'un lieu d'accueil de proximité et d'accompagnement avec pour objectif de faciliter les démarches désormais dématérialisées et de garantir l'accès à leurs droits.

La Maison France Services de Chenôve, label obtenu le 8 janvier 2022, est située au sein du Centre Communal d'Action Sociale et provisoirement au 1 rue Jean Monnet, bâtiment Dionysos. La commune souhaite aujourd'hui s'inscrire dans la démarche « France Services Côte-d'Or ».

La Maison France Services de Chenôve se situe sur le territoire de l'Espace Solidarités Côte-d'Or (ESCO) de Chenôve qui dépend de l'Agence Solidarités Côte-d'Or de Talant-Chenôve (ASCO).

Comme toutes Maison France Services, la Maison France Services de Chenôve est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu à un accompagnement aux démarches liées aux 9 partenaires nationaux de France Services : Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Poste, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur et la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP).

La Ville de Chenôve propose une offre complémentaire d'accueil au sein du CCAS avec les prestations du CCAS de la Ville de Chenôve, du service social de la Métropole sous forme d'un Point d'Accès aux Droits (PAD), de la Mission Locale, de la CAF, de CREATIV' avec le PLIE, mais aussi de l'Espace Numérique.

La Ville de Chenôve et son CCAS travaillent en très étroite collaboration avec l'ESCO du Département, situé à proximité. Les deux structures s'orientent mutuellement des publics selon leur type de demande et peuvent traiter ensemble un certain nombre de situations, en particulier lors des instances de coordination.

La collaboration entre les travailleurs sociaux du Département et les agents de la Maison France Services de Chenôve est un atout pour le service rendu à l'utilisateur.

Cette convention s'inscrit ainsi dans la continuité du partenariat déjà bien développé entre la Ville de Chenôve et le Département de la Côte-d'Or depuis de nombreuses années, au travers d'un protocole de partenariat qui a été renouvelé en 2022.

Afin de valoriser et de soutenir ces synergies et cette offre de services globale, la Ville de Chenôve, le Département de la Côte-d'Or et l'État souhaitent attribuer l'appellation « Maison France Services Côte-d'Or » à la structure de Chenôve.

Vu le projet de convention joint en annexe de la délibération,

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 13 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 14 septembre 2023.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre l'État, le Département de la Côte-d'Or et la Ville de Chenôve relative à la Maison France Services Côte-d'Or de Chenôve,**

**ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**T. FALCONNET** – M. AUDARD, vous allez nous présenter le point.

*Présentation de la délibération par M. Patrick AUDARD.*

**T. FALCONNET** – Merci M. AUDARD. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette convention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ ces propositions par :

**VOTES**  
32 POUR



## JEUNESSE

### **3 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MÉDIATION & PRÉVENTION DIJON MÉTROPOLE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DES BATAILLONS DE LA PRÉVENTION - RAPPORT COMPLÉMENTAIRE**

Par délibération en date du 3 avril 2023, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de « prévention spécialisée » avec l'association Médiation Prévention Dijon Métropole pour la mise en place des « bataillons de la prévention » et l'intervention sur le territoire communal d'une équipe d'éducateurs spécialisés.

À la demande du Service de Gestion Comptable Dijon Métropole, afin de pouvoir finaliser le versement de la subvention de 40 000 € correspondant à cette convention, le Conseil municipal doit se prononcer explicitement sur l'attribution de cette subvention.

Pour rappel, par arrêté préfectoral du 25 novembre 2019, le Préfet de la Côte d'Or, a statué concernant le transfert de compétences entre le Conseil départemental de la Côte d'Or et Dijon Métropole. Ce sont huit groupes de compétences qui sont transférés à Dijon métropole dont la prévention spécialisée.

L'association Médiation & Prévention Dijon Métropole a été retenue pour mettre en œuvre cette compétence, prioritairement en direction des jeunes de 9 à 15 ans, en apportant une nouvelle réponse éducative axée sur la prévention de rue et l'approche systémique et partenariale des situations rencontrées.

L'objectif est de lutter contre les processus de ruptures familiales, sociales, scolaires et d'un glissement vers la déviance et/ou le désœuvrement.

A ce titre, un « bataillon de la prévention » a été créé pour intervenir sur le quartier du Mail classé Quartier de Reconquête Républicaine, avec notamment l'intervention d'éducateurs de prévention spécialisés.

C'est dans ce contexte qu'une convention a été établie entre la Ville et l'association pour la mise en place d'une offre de prévention sur le territoire de Chenôve.

L'association s'engage à :

- offrir une présence éducative de proximité visible et mobilisable par les jeunes et les habitants du quartier,
- travailler en prévention auprès des jeunes et de leurs familles,
- travailler étroitement avec l'éducation nationale afin de lutter contre la déscolarisation, l'exclusion temporaire et pour maintenir cohérence et communication entre les familles et l'école,
- coconstruire avec les acteurs institutionnels de chaque secteur l'offre de réponse éducative adaptée à chaque situation rencontrée ou prise en charge.

Aujourd'hui, ce sont 6 éducateurs spécialisés qui sont déployés sur le territoire de Chenôve, en lien avec le service jeunesse, pour créer du lien avec ces jeunes et accompagner les situations fragiles vers les structures de droit commun ou vers un accompagnement plus spécialisé en fonction de leur problématique.

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 13 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 15 juin 2023.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de 40 000 € à l'association Médiation Prévention Dijon Métropole conformément à la convention adoptée le 3 avril dernier,**

**ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**T. FALCONNET** – Nous avons appris avec soulagement que pour 2024, les crédits seraient maintenus. M. ACHERIA, je vous donne la parole.

*Présentation de la délibération par M. ACHERIA.*

**T. FALCONNET** – Merci M. ACHERIA. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? M. NEYRAUD, vous avez la parole.

**P. NEYRAUD** – M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, vous le savez, nous sommes sensibles aux questions de sécurité et nous croyons que la prévention doit primer sur la sanction quand cela est possible.

Sans remettre en cause les bataillons de la prévention, nous regrettons le choix que vous avez fait il y a quelques années de supprimer la médiation sur Chenôve. Pour nous, il est important d'avoir un service de proximité qui permet de créer un lien avec la jeunesse de Chenôve. Ce n'est malheureusement pas le choix que vous avez retenu.

Par ailleurs, vous affirmez dans cette présente délibération que ce sont 6 éducateurs spécialisés qui sont déployés par l'association Médiation & Prévention Dijon Métropole sur le territoire de Chenôve. Or, il semblerait que certaines personnes de ce bataillon de la prévention ne possèdent pas toutes ces diplômes d'éducateur spécialisé.

Il est normal, lorsque la ville de Chenôve paie 40 000 € pour avoir 6 éducateurs spécialisés, qu'elle les ait réellement.

Je vais vous donner un exemple : une entreprise qui répond à un appel d'offres va mettre les CV les plus beaux, les personnes ayant 20 ans d'expérience. L'entreprise a le marché et malheureusement elle ne met que des jeunes. Et bien c'est un peu pareil lorsque nous payons 40 000 € est qu'il est noté « 6 éducateurs spécialisés » : il devrait y avoir des éducateurs spécialisés. C'est ce que nous pensons.

De même, nous aimerions connaître les indicateurs mesurables que vous avez mis en place pour vérifier l'efficacité de cette association. Par exemple, combien de jeunes ont été rescolarisés grâce à cette association ? Combien de jeunes et de familles sont en lien avec elle ? etc. Les indicateurs qui permettraient de montrer s'il y a efficacité ou pas. Il est important de savoir si c'est efficace. Depuis 2015, nous observons une violence de plus en plus croissante, avec les incendies que nous avons tous connus, les rodéos. Il ne se passe pas une semaine sans qu'il y ait des trafics de drogue.

Donc, les bataillons de la prévention, oui, nous sommes d'accord avec cela, mais ce n'est pas suffisant. Merci.

**T. FALCONNET** – Très bien, merci de votre appréciation. Je ne comprends pas bien la logique qui consiste à dire que vous êtes pour la prévention, puis de critiquer ladite prévention. Je pense que vous êtes gênés aux entourures, car, comme vous êtes soutenu par Renaissance, mais que vous êtes LR, c'est un peu compliqué de se positionner entre les deux. Je le comprends.

Vous voyez, nous sommes très pragmatiques dans cette équipe municipale. Lorsque la ministre de la Ville de l'époque nous a annoncé qu'il y aurait 6 éducateurs spécialisés et 6 médiateurs pour la ville de Chenôve, nous avons salué cette décision avec beaucoup d'enthousiasme, même si cela venait d'un gouvernement avec lequel, par ailleurs, nous pouvons avoir quelques désaccords.

Concernant les éducateurs spécialisés, je sais qu'il y a 6 éducateurs spécialisés travaillant à Chenôve et 6 médiateurs de l'association Grand Dijon Médiation & Prévention. Je ne sais pas d'où viennent vos informations. Soit vous avez des informations précises et dans ce cas-là il faut nous les donner, soit une fois encore vous jetez la suspicion sur un dispositif qui montre sa présence sur le territoire de Chenôve. Vous dites qu'il y a des rodéos ainsi que des trafics de drogue, que la violence augmente depuis que je suis maire, depuis 2015. Je pense que vous n'avez pas un recul suffisant pour juger de l'état de la violence avant et après 2015.

En tout cas, tout ce que je peux dire c'est qu'il y a eu un été relativement paisible. Les retours que j'ai sont des retours plutôt positifs de la part des habitants de Chenôve par rapport aux rodéos, aux troubles que nous pouvons connaître habituellement pendant l'été. Ce n'est pas parce que nous assénons des contre-vérités plusieurs fois que cela devient des vérités.

Quant aux indicateurs, je pense qu'il faut que vous vous adressiez à la collectivité compétente en matière de prévention spécialisée, à savoir la métropole. Vous allez dire que je suis vice-président de la métropole et que je pourrais avoir ces indicateurs, mais je suis vice-président en mobilité et au transport. Peut-être que M. ACHERIA peut nous en dire un mot puisqu'il suit ce dossier avec beaucoup d'attention.

**N. ACHERIA** – M. NEYRAUD, je crois que vous n'avez pas compris le fonctionnement de la prévention spécialisée qui est une action collégiale avec le Service Jeunesse. Comme vous le savez, nous avons une maison qui s'appelle la Fabrique, où nous avons des diplômés. La cheffe de service est éducatrice spécialisée, je pense qu'elle a son diplôme. C'est pareil pour les directeurs. C'est l'action combinée de Dijon Médiation avec le service de la Fabrique qui fait que nous arrivons à avoir un impact sur la jeunesse.

Par contre, concernant la jeunesse, je crois que nous ne nous sommes pas très bien compris. Il y a « jeunesse » et il y a « délinquant ». J'espère que vous faites une différence. Vous ne comprenez pas pourquoi il y a tant de voitures qui brûlent, alors qu'il y a des éducateurs sur le terrain. Ce n'est pas le même travail. La plupart des éducateurs spécialisés que nous avons sur le terrain font un travail en direction des jeunes pour les

aider en matière de scolarité, en recherche d'emploi, formation, travail, logement, santé. Nous ne parlons pas de délinquant, nous parlons de jeunesse. Les mêmes jeunes que vous voyez sur les commémorations, les mêmes jeunes que vous voyez lors de la fête du 21 septembre, qui ont animé, innové et qui continuent à le faire. C'est cela la fierté de Chenôve, ce n'est pas les délinquants représentant un pourcentage marginal, même s'ils font du bruit.

J'espère que vous ne tombez pas dans ce panneau qui consisterait à ne plus faire la différence entre un jeune et un délinquant. À chaque action que la municipalité ferait, ce serait pour sanctionner. Ce n'est pas de sanction dont nous parlons, mais de la prévention.

Concernant les diplômes dont vous parlez que les éducateurs spécialisés de Dijon Médiation n'auraient pas ; ce n'est pas avec nous qu'il faut voir ce point. De plus, vous vous adressez à la métropole, je ne pense pas qu'ils aient monté Dijon Médiation avec des personnes qui n'auraient pas l'expérience puisque je peux vous dire qu'ils reçoivent un nombre important de personnes, environ 150. Ensuite, sur les rapports que nous serions susceptibles de vous donner concernant ces jeunes, il faut savoir qu'il y a un rapport de confidentialité. Nous ne pouvons pas tout dire sur certains jeunes. Si nous partons du principe que nous les aidons, il y a peut-être certaines choses qu'il faut garder entre éducateurs.

J'insiste, M. NEYRAUD, il y a la jeunesse qui nous rend fières et les délinquants. Il y a un gouffre entre eux. Il faut savoir faire la différence, sinon vous manquez de respect à la jeunesse de Chenôve. Où alors, vous ne la connaissez pas.

**T. FALCONNET** – Merci M. ACHERIA pour cette très belle mise au point que nous avons besoin d'entendre au sein de cette assemblée. J'y ai fait d'ailleurs référence dans mon propos liminaire, j'y ait fait référence le jour de la fête de la République, j'y fais référence régulièrement lors des commémorations patriotiques, à la grande satisfaction du monde combattant. Aujourd'hui, nous avons des jeunes engagés, nous avons un porte-drapeau. Je suis très fier que Romain KOUSSANTA soit notre porte-drapeau. Le porte-drapeau de la ville de Chenôve, frappé de la Croix de guerre 1939-1945, ce n'est pas rien. Je suis très heureux d'accueillir régulièrement des jeunes et notamment des jeunes filles qui lisent les messages, préparent les cérémonies patriotiques. Allez voir l'exposition Parcours Citoyen, vous verrez bien que tout ce qui a été préparé à l'occasion de la fête de la République, c'est bien pour fêter nos valeurs communes : la liberté, la fraternité l'égalité, la solidarité, la laïcité. Tout ce qui nous compose. Tout ce qui fait notre contrat social.

Au lieu de critiquer toujours sans savoir, d'avoir des humeurs mauvaises, dans le sens atrabilaire, c'est-à-dire que vous véhiculez toujours des choses négatives. Je suis optimiste lorsque je vois cette jeunesse, je suis optimiste dans cette rentrée scolaire, lorsque je vois le sourire des enfants le jour de la rentrée. J'ai vu votre publication, mais ce n'était pas cela, les enfants avaient envie de retourner à l'école. J'ai vu des professeurs heureux de retourner à l'école. J'ai vu des écoles rénovées pendant l'été, des enfants qui découvraient leur cours d'école. Soyez un peu optimiste. Regardez un peu l'arc-en-ciel qui brillait le soir de la fête de la République, c'était magnifique. Soyez un peu optimiste. Croyez en la jeunesse, croyez en notre jeunesse. Ne confondez pas tout.

Je mets aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ ces propositions par :

**VOTES**  
32 POUR



## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 4 - SPORTS ET LOISIRS POUR TOUS – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU GYMNASSE GAMBETTA À L'ASSOCIATION OR PISTE

L'école de cirque « Or Piste » propose de découvrir les arts du cirque tout au long de l'année grâce à ses différentes activités :

- Des stages, des créations de spectacles et des rencontres entre écoles de cirque,
- Des interventions scolaires,
- Des découvertes et des rencontres avec des compagnies professionnelles.

C'est dans ce cadre, et afin de proposer des sessions de cours sur les arts du cirque et des interventions dans les milieux éducatifs de la commune, que la Ville de Chenôve souhaite mettre à disposition le gymnase Gambetta à l'association, selon un planning établi entre les deux partenaires. L'association s'engage par ailleurs à développer des interventions auprès des jeunes de la Fabrique, auprès des enfants de l'accueil de loisirs des Grands Crus, auprès des enfants des activités sportives municipales, ainsi qu'auprès des animateurs de la collectivité.

L'ensemble des modalités relatives à la mise à disposition du local est détaillé dans le projet de convention joint en annexe.

La présente convention est conclue pour une durée de 10 mois à titre gracieux.

Considérant qu'un contrat de prêt à usage ne peut être conclu ou révisé par le maire qu'après délibération du conseil municipal.

Vu les articles 1875 et 1876 du Code civil,

Vu le projet de convention de mise à disposition de locaux, joint en annexe,

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 13 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 14 septembre 2023.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'approuver les termes de la convention de mise à disposition du gymnase Gambetta avec l'association Or Piste, ci-annexée,**

**ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**T. FALCONNET** – Mme POPARD je vous donne la parole.

*Présentation de la délibération par Mme POPARD.*

**T. FALCONNET** – Merci Mme POPARD. M. RAILLARD a demandé la parole.

**L. RAILLARD** – Mes chers collègues, ce n'est pas sans une certaine fierté que la ville de Chenôve va accueillir très prochainement l'association OR PISTE sur son territoire et dans l'un de ces équipements.



Après plus de 20 ans d'absence, les arts du cirque vont enfin pouvoir retrouver leurs lettres de noblesse auprès des enfants, des jeunes et des familles de notre ville, comme ce fut le cas dans les années 80, où l'association LES SALTINBANQUES avait pignon sur rue à Chenôve.

Qui n'a pas connu le chapiteau placé vers la chaufferie rue Léon Gambetta, à part sans doute les moins de 30 ans, où l'on voyait les enfants pratiquer le jonglage, l'équilibre, voire le trapèze.

C'est pour toutes ces raisons que la majorité municipale propose ce soir de mettre à disposition le gymnase Gambetta, afin que l'association OR PISTE puisse permettre à notre jeunesse de retrouver l'activité que leurs parents ont eu la possibilité de pratiquer à Chenôve.

L'émancipation par le sport, par la culture et par les loisirs, tels sont les moteurs parmi d'autres qui dictent la politique municipale que nous conduisons en direction de nos concitoyens.

**T. FALCONNET** – Merci M. RAILLARD. M. NEYRAUD, je vous donne la parole.

**P. NEYRAUD** – Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je me réjouis que le cirque revienne à Chenôve. Le cirque, un sport, une activité, le principal est d'éduquer les enfants. C'est important. Vous savez que je suis père de famille, j'aime les enfants. Ce n'est pas parce que vous criez haut et fort « vous n'aimez personne M. NEYRAUD, vous êtes un LR » que je n'aime pas les enfants. Vous savez, j'ai fait beaucoup de bénévolat dans ma jeunesse, j'ai donné du temps. Le temps est la chose la plus importante que nous puissions donner à quelqu'un et j'en ai donné beaucoup.

Je me réjouis que le cirque vienne à Chenôve, comme si cela avait été n'importe quelle autre activité. Je remercie les bénévoles qui donnent leur temps. Ces bénévoles, souvent, ne disent rien. Ils aident, ils font sans mettre des drapeaux partout à leurs fenêtres. Ils font les choses sans rien dire. C'est eux que nous devrions remercier.

**T. FALCONNET** – C'est pour cela que nous avons une fête du bénévolat et que nous avons remis un prix de l'engagement de bénévole, car justement nous souhaitons récompenser les bénévoles. Ce n'est pas du clientélisme, c'est simplement un retour pour l'investissement constant de nos bénévoles associatifs.

Merci de votre soutien au retour du cirque. Y a-t-il d'autres interventions sur ce point ? Je n'en vois pas, je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ ces propositions par :

**VOTES**  
32 POUR



## SOLIDARITÉ

### **5 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES PAYS DE BOURGOGNE ET DE BLAYE**

La Ville de Chenôve soutient les projets associatifs, première expression du pouvoir d'agir des habitants, lorsqu'ils sont en lien avec l'intérêt général ou la valorisation de son image et/ou de ses habitants.

La municipalité propose ainsi de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association des Pays de Bourgogne et de Blaye, association loi 1901 basée à Corcelles les Monts, dont les membres sont issus de plusieurs communes de la métropole dijonnaise.

L'objectif de cette association est de favoriser les échanges et développer la connaissance mutuelle de la Bourgogne et de la Haute Gironde. L'association finalise un projet de tarot dont toutes les cartes représentent des monuments des deux régions. Le Cèdre et la Marianne de Chenôve, emblèmes de la Ville, seront respectivement représentés sur l'atout 12 et sur la dame de trèfle.

La sortie de ce jeu de tarot est ainsi une occasion originale de faire connaître Chenôve en dehors de ses frontières.

Cette subvention sera versée dans le respect du règlement budgétaire et financier de la collectivité.

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 13 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 14 septembre 2023.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de 150 € au profit de l'association des Pays de Bourgogne et de Blaye,**

**ARTICLE 2 : Plus généralement d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**T. FALCONNET** – M. RAILLARD, prenez la parole.

*Présentation de la délibération par M. RAILLARD.*

**T. FALCONNET** – Merci, M. RAILLARD, je sais que vous teniez particulièrement à ce que Chenôve soit présente dans ce jeu de tarot. Je salue aussi le président ici présent. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

J'ai une question à poser à M. RAILLARD et j'espère qu'il a la réponse. Lorsque vous nous avez présenté cette délibération, vous nous avez indiqué la raison pour laquelle l'atout n° 12 serait attribué à Chenôve. M. RAILLARD, est-ce que vous savez pourquoi le 12 est appelé le « 21 de Chenôve » ? Je vous avais posé la question et j'attends une réponse.

**L. RAILLARD** – Je ne m'attendais pas à cette question. Je m'attendais plutôt à la question « est-ce que vous savez pourquoi la carte 12 ? ». Je n'ai pas la réponse. Je suis un amateur de tarot, certes. Ce que je veux, c'est « piquer le petit ». Pour moi, savoir l'histoire du 12 ou du 21 importe peu, tant que je gagne la partie.

**T. FALCONNET** – Belle réponse de politique M. RAILLARD. Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ ces propositions par :

**VOTES**  
32 POUR



## AMÉNAGEMENT

### 6 - AMÉNAGEMENT – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS POUR L'ANNÉE 2022

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune sur l'année 2022 donnent lieu à présentation d'un bilan des acquisitions et cessions réalisées.

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 12 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 13 septembre 2023.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE UNIQUE : De prendre acte du bilan ci-annexé des opérations immobilières réalisées sur le territoire de la commune au cours de l'année 2022.**

**T. FALCONNET** – Mme BOILEAU, je vous donne la parole.

*Présentation de la délibération par Mme BOILEAU.*

**T. FALCONNET** – Merci Mme BOILEAU. Y a-t-il des demandes d'intervention ?  
M. NEYRAUD.

**P. NEYRAUD** – Je fais toujours attention à ce que je dis, car c'est repris à chaque fois et à chaque fois on s'étonne quand je ne pose pas de question. À chaque fois que je pose des questions, vous préparez.

M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, bien que vous nous demandiez de prendre acte de ces acquisitions et cessions pour l'année 2022, il y a ici beaucoup à dire, selon nous.

Déjà, vous devriez avoir la chance qu'il y ait une opposition qui regarde ce que l'on vote. Nous ne sommes que deux, mais cela permet parfois de corriger des fautes, ou encore de dire lorsqu'il y a un souci.

C'est important d'avoir une opposition, cela s'appelle la démocratie. Dans cette assemblée à mon sens, nous ne sommes plus que deux, car Mme M'PIAYI a décidé de vous accorder sa voix.

**T. FALCONNET** – Vous êtes fabuleux. Laissez Mme M'PIAYI s'exprimer toute seule. C'est une femme libre.

**P. NEYRAUD** – Et l'autre personne est absente. J'aime bien que les choses soient dites, que les choses soient claires. Comme toutes les délibérations, c'est le sujet de celle-ci.

En ce qui concerne l'acquisition du Clos du Roy, nous regrettons que cette décision n'ait pas été débattue en Conseil municipal et que vous seul, M. le Maire, avez convenu de cet achat pour 550 000 € et 19 800 € de frais d'agence.

**T. FALCONNET** – Ce n'est pas moi seul. C'était une décision de la majorité.

**P. NEYRAUD** – Je peux terminer, M. le Maire ?



**T. FALCONNET** – Je vous en prie.

**P. NEYRAUD** – Pourtant, le code de l'urbanisme -L211 impose qu'il y ait une délibération au Conseil municipal en amont lorsqu'il y a une préemption, ce qui n'a pas été le cas à Chenôve. Donc, encore une fois, nous sommes dans l'illégalité la plus complète.

Rappelez-vous M. le Maire, vous étiez intervenu en commission finance, alors que vous ne venez jamais, pour nous dire que le Clos du Roy allait être préempté par la mairie de Chenôve, car un acheteur s'était déclaré pour, selon vous, en faire un dépôt. Ce qui paraît étonnant de mettre une telle somme, 550 000 €, pour se contenter de faire du stockage. Si vous allez dans la zone industrielle de Chenôve, vous trouvez des entrepôts à moins de 100 000 €. Donc cela ne tient pas la route, c'est mon opinion.

Nous aurions préféré que vous nous disiez clairement, c'est là que je rejoins le mot « clarté », que ce bien vous intéressait pour en faire une salle des fêtes, plutôt que d'inventer un acheteur imaginaire.

L'autre point qui nous interroge est le prix de 550 000 € qui nous paraît élevé. En effet, le propriétaire des lieux a dû vous envoyer une déclaration d'intention d'aliéner (DIA), qui est, rappelons-le, une formalité imposée à tout propriétaire souhaitant vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption afin d'en informer la collectivité avant la vente, vous M. le Maire.

M. AUDARD incline la tête, ce qui veut dire que je suis dans la vérité.

**M. FALCONNET** – Pas tout à fait, mais nous allons rétablir les choses.

**P. NEYRAUD** – À ce moment-là, vous auriez très bien pu faire une proposition d'achat en dessous de ce prix. Rien ne l'interdisait. En cas de désaccord, saisir dans ce cas le juge des expropriations qui fixe le prix du bien. Ce qui n'a pas été fait.

Il est quand même étonnant qu'à chaque fois que la Ville achète un bien sur Chenôve, c'est toujours au prix le plus fort. Rappelez-vous, le cabinet de kinésithérapeute en face de la pharmacie, 350 000 € acheté, vendu 240 000 €. Une belle opération financière, M. FALCONNET.

**T. FALCONNET** – Oui, et bien, parlez-en à M. ESMONIN.

**P. NEYRAUD** – Vous n'étiez pas Adjoint à l'époque ?

**T. FALCONNET** – Parlez-en à M. ESMONIN. J'ai soldé les dossiers épineux.

**P. NEYRAUD** – C'est quand même incroyable, il n'y a que pour le Cèdre que vous dites que vous y étiez.

**T. FALCONNET** – C'est bon, continuez. Vous êtes en train de refaire l'histoire, comme d'habitude. Cela s'appelle du révisionnisme. Donc, sur cette affaire, allez voir M. ESMONIN, parlez-lui de l'achat de cette maison et parlez-lui de l'obligation qui nous a été faite de la racheter à vil prix, car c'était une opération financière catastrophique pour la Ville.

**P. NEYRAUD** – Je crois que M. ESMONIN coule sa retraite paisiblement et il a d'autres chats à fouetter.

**T. FALCONNET** – Laissez-le où il est, mais arrêtez de raconter n'importe quoi. Vous poursuivez. De plus, nous avons déjà délibéré sur le sujet. Vous refaites l'histoire.

**P. NEYRAUD** – Vous voulez un autre exemple ? Il y en a plein. Donc, à chaque fois qu'il faut acheter quelque chose, nous achetons au prix fort avec des frais d'agences qui n'ont pas

lieu d'être si la Mairie passe directement par le propriétaire.

**T. FALCONNET** – C'est faux. C'est totalement faux. La Mairie ne peut pas passer directement par un propriétaire. Vous savez que nous avons une collectivité locale ?

**P. NEYRAUD** – Est-ce que je peux terminer mon intervention ?

**T. FALCONNET** – Non vous n'allez pas terminer votre intervention. Vous allez la terminer après que je vous ai donné...

**P. NEYRAUD** – Merci pour votre grande liberté.

**T. FALCONNET** – Vous avez la liberté. La liberté s'use lorsque nous nous en servons mal, et vous vous en servez mal.

Lorsque nous avons approché le propriétaire du Clos du Roy, le Clos du Roy était en vente à 850 000 €. Ledit propriétaire avait pris rendez-vous avec moi pour savoir si cet achat nous intéressait pour faire une salle des fêtes. Enfin, ce n'est pas une salle des fêtes. Là aussi vous vous trompez de terme. C'est une salle qui pourrait être mise en location en direction des familles pour des événements familiaux, puisque nous avons une forte demande dessus. Mais aussi pour dégager la contrainte qui s'exerce sur le vieux bourg, avec la location de l'Hôtel des Sociétés qui était déjà une préoccupation depuis de longues années. En effet, vous le savez, tout cela occasionne des troubles à la tranquillité dans le Vieux Bourg. C'est pour cela par exemple que le règlement intérieur fixe la fermeture de l'Hôtel des Sociétés à deux heures du matin en cas de manifestation familiale. Cela fait un peu court par exemple pour un mariage. Notre gardienne a parfois des difficultés à faire fermer la salle à deux heures du matin.

Donc effectivement, nous avons regardé à l'époque l'opportunité d'acheter le Clos du Roy. C'était trop cher. Le Clos du Roy a été laissé en vente pendant plusieurs années. La DIA a été prise alors que nous étions effectivement tombés à 550 000 €. Je vous défie de trouver un bâtiment comme celui du Clos du Roy qui est équipé. Il y a des travaux à faire et je vous proposerai de les inscrire au budget dans le cadre du budget 2024, de manière à ce que nous puissions aménager le Clos du Roy et le mettre aux normes sonores. Nous sommes quand même à proximité d'un quartier résidentiel. Il faut donc faire attention aux nuisances par le bruit. Cependant, je vous défie de trouver un bâtiment comme celui-là à 550 000 € qui pourra accueillir jusqu'à 150 convives pour un mariage, un baptême, voire des événements plus difficiles, les enterrements. Nous prêtons régulièrement des salles pour les enterrements, car il n'y a pas de salle de convivialité pour les familles. Certaines et certains ici présents peuvent en témoigner, puisqu'ils ont eux-mêmes pu bénéficier de cette mesure, cette facilité que nous faisons aux familles qui sont dans la douleur.

Je ne comprends donc pas votre polémique. Vous refaites les choses alors que vous vous êtes déjà exprimé sur le sujet. J'imagine que vous allez également vous exprimer sur la troisième vente qui apparaît, puisque vous vous êtes déjà exprimé à la fois en commission et via un réseau social bien connu. Donc je vais vous redonner la parole, mais nous n'allons pas passer toute la soirée sur des affaires qui ont déjà été débattues et sur lesquelles je vous demande simplement de prendre acte. Il n'y a même pas de vote.

Maintenant, je vous le redis, ce n'est pas parce que vous pensez que votre vérité (qui est un mensonge) en est une, qu'en la répétant plusieurs fois, elle le devient. C'est ce que je vous réponds. Je suis un peu lassé de votre technique qui consiste à lancer des rumeurs, à jeter le doute, la suspicion sur l'équipe municipale, sur la probité des élus. Vous l'avez fait et continuez de le faire, vous et vos amis, à les injurier sur les réseaux sociaux, mais vous dites que vous êtes respectueux et pas respectés. Je suis fatigué de tout cela, car ce sont des méthodes d'une redoutable perversion et je comprends que vous ayez condamné la fête de

la République. Lorsque vous dites que je ne suis pas républicain ; vous, qu'est-ce que vous êtes ?

J'ai fait référence à la vie privée lors de mon propos liminaire, je sais pourquoi j'y ai fait référence.

Nous allons reprendre le cours de notre Conseil municipal, mais M. NEYRAUD, maintenant il faut arrêter. Il faut arrêter et essayer de reprendre un peu de sérieux. Je rappelle que nous administrons une ville de 15 000 habitants. Nous gérons un budget de plus de 30 millions d'euros. Nous avons des responsabilités par rapport à nos concitoyens. Nous sommes la ville qui compte le plus de pauvres en Côte d'Or, 25 % d'habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté. Nous avons des responsabilités et je pense que d'amener le débat, de le tirer vers le bas, comme vous le faites systématiquement, n'est pas digne de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Je vous demande donc de prendre de la hauteur, je vous l'ai déjà indiqué, je pense que vous êtes très mal entourés. Vous devriez un peu moins entendre les bruits et les rumeurs qui vous arrivent de part et d'autre, de droite et de gauche et qui vous confortent dans une fausse idée que vous avez de cette municipalité et du maire que je suis. Essayez de prendre de la hauteur et de prendre du sérieux par rapport aux dossiers qui vous sont proposés. Je vous le dis en toute cordialité. Je vous le dis aussi pour vous, pour l'image de conseiller municipal au sein de cette assemblée que vous renvoyez.

Contrairement à ce que vous dites, je ne vous ai jamais méprisé, M. NEYRAUD. Je n'ai jamais eu d'acrimonie personnelle à votre égard, c'est faux. Vous en avez à mon endroit, je n'y peux rien. C'est ainsi, nous savons que nous ne partirons pas en vacances ensemble, mais je vous demande de reprendre le fil de votre intervention en étant un peu plus court, étant donné que nous avons déjà débattu de ces affaires et surtout en essayant de dire la vérité, du moins votre vérité, à laquelle nous répondons. Je vous en prie.

**P. NEYRAUD** – J'aurais préféré terminer mon intervention d'abord. En dix minutes vous m'avez traité de pervers, de menteur. Je ne vous ai jamais insulté.

**T. FALCONNET** – Ce n'est pas vrai.

**P. NEYRAUD** – Vous passez votre temps à m'insulter et vous me dites que vous ne me méprisez pas. Vous m'avez dit que j'étais un menteur.

**T. FALCONNET** – Poursuivez M. NEYRAUD.

**P. NEYRAUD** – De toute façon, dès que nous disons des choses qui ne vous plaisent pas...

**T. FALCONNET** – C'est votre leitmotiv.

**P. NEYRAUD** – Est-ce que vous pouvez m'écouter ?

**T. FALCONNET** – Je vous écoute.

**P. NEYRAUD** – Je n'injure personne sur mes posts.

**T. FALCONNET** – Non, d'autres le font pour vous. Continuez.

**P. NEYRAUD** – Je n'ai jamais utilisé un terme injurieux.

**T. FALCONNET** – 15 000 habitants, 30 M€, nous avons une responsabilité. Continuez M. NEYRAUD.

**P. NEYRAUD** – Pour revenir à l'acquisition, la seule chose que nous mettions en avant était que nous aurions aimé que cela soit débattu en Conseil municipal.

**T. FALCONNET** – Vous m'avez donné pouvoir.

**P. NEYRAUD** – Je ne vous ai pas donné pouvoir.

**T. FALCONNET** – Vous m’avez donné pouvoir. Le Conseil municipal d’installation m’a donné pouvoir pour mener un certain nombre d’opérations en votre nom. Le droit de préemption, je l’exerce en votre nom, en vertu des pouvoirs que vous m’avez délégués. Si vous êtes bien entourés par des experts juridiques, ces derniers devraient savoir qu’à partir du moment où le droit de préemption a été délégué par le Conseil municipal au maire, il n’y a plus besoin de présenter des délibérations en Conseil municipal, puisque le droit de préemption appartient au maire et à lui seul, en vertu des pouvoirs que vous m’avez conférés.

C’est d’ailleurs la raison pour laquelle je vous rends compte à chacun des Conseils municipaux des pouvoirs, de la manière dont j’ai exercé les pouvoirs que vous m’avez conférés. C’est le sens de la dernière délibération, encore ce soir, que vous allez examiner.

Vous êtes dans la méconnaissance des dossiers. Je ne vous laisserai pas dire n’importe quoi.

Lorsque vous dites qu’il faut préempter et qu’il faut une délibération du Conseil municipal, c’est faux.

**P. NEYRAUD** – Ce n’est pas ce que dit le code de l’urbanisme.

**T. FALCONNET** – C’est faux. Vous m’avez délégué ce pouvoir.

**P. NEYRAUD** – En tout cas, nous aurions aimé que cela soit débattu entre nous. Cela s’appelle la concertation.

**T. FALCONNET** – Continuez.

**P. NEYRAUD** – En ce qui concerne les cessions qui concernent un ensemble immobilier SCI 5 place Anne Laprévote, le site de l’ancienne poste de Chenôve nous interpelle également. En effet, la ville de Chenôve s’est engagée à vendre aux sociétés RENAT et EVOLVING cet ensemble immobilier, selon la délibération de Conseil municipal du 28 juin 2021 et l’acceptation du permis de construire déposé le 9 mars 2021, donc avant cette délibération. Celui-ci avait été accepté.

Ce permis avait été déposé par M. Jean-Charles N., afin de transformer l’ancienne poste en quatre logements. C’était clairement explicité dans le permis de construire. Je me suis d’ailleurs déplacé en mairie pour pouvoir le consulter, car il n’était pas visible sur le tableau du bas, ce qui, entre nous, devrait être obligatoire. C’est encore une fausse vérité ? Pourtant, la mairie de Chenôve s’est ravisée malgré cette délibération et a refusé de vendre à ces deux sociétés.

Ma question n’était pas anodine. Il y avait eu un Conseil entre temps et je vous avais demandé « est-ce bien à ces deux sociétés que vous allez vendre ? ». Vous m’avez répondu que oui. Vous m’avez presque traité d’idiot, car c’était la deuxième fois que je vous posais la question. En fait, je savais que vous ne vous y étiez pas déplacé pour la signature.

**T. FALCONNET** – Vous savez tout en fait ?

**P. NEYRAUD** – Les sociétés ont donc déposé une requête au tribunal administratif enregistrée le 9 mars 2022, afin de confirmer l’obligation du maire de signer la vente des parcelles visées, avec une astreinte de 1 000 € par jour de retard et à payer une somme de 150 000 € de dommages et intérêts.

Lorsque vous me dites que je sais tout, ce qui me surprend est que dans votre majorité, beaucoup ne savent pas. En commission finance, les personnes sont tombées des nues, « ce ne sont pas ces sociétés qui devaient acheter ? » Si, mais entretemps, il y a eu un

passage par le tribunal. J'ai l'impression qu'il y a un triumverat avec deux ou trois sachants. Les autres n'ont pas le droit de parler.

**T. FALCONNET** – Bien sûr. Vous avez dit un jour, « la majorité croupion ».

**P. NEYRAUD** – Je n'ai jamais dit cela.

**T. FALCONNET** – C'est très sympathique pour les autres. Poursuivez M. NEYRAUD.

**P. NEYRAUD** – Devant cette requête, la mairie de Chenôve a été enjointe à faire machine arrière et à vendre finalement aux deux sociétés initialement prévues. Le tribunal administratif a donné acte du désistement de la requête n° 220 000 0669 présentée par la SCI RENAT et la SARL EVOLVING le 25 avril 2023.

La question que nous pourrions être en droit de nous poser est : à qui la mairie de Chenôve voulait-elle vendre ce bien ?

**T. FALCONNET** – Le mot de trop.

**P. NEYRAUD** – Pour résumer, une acquisition sans concertation et sans délibération, comme l'impose le Code de l'urbanisme.

**T. FALCONNET** – Non.

**P. NEYRAUD** – Une cession troublante d'un ensemble immobilier avec un acheteur mystère.

**T. FALCONNET** – Non.

**P. NEYRAUD** – Des élus de votre majorité qui ne semblent pas connaître les dessous de ces dossiers réservés à un triumvirat.

**T. FALCONNET** – Non.

**P. NEYRAUD** – Ainsi que des dépenses excessives, mal gérées selon nous. Vous m'avez dit une fois, M. le Maire que vous étiez content que je ne sois pas à la tête de la Ville de Chenôve.

**T. FALCONNET** – C'est toujours le cas.

**P. NEYRAUD** – Je vous répondrai simplement en disant que si j'étais maire de Chenôve, il n'y aurait pas toutes ces affaires politico-judiciaires et une plus grande concertation avec les habitants et habitantes de Chenôve. Merci.

**T. FALCONNET** – M. NEYRAUD, je vous conseille quand même de faire attention à ce que vous dites. Faites attention aux affaires politico-judiciaires. Je vous rappelle que nous avons un contentieux en cours. Maintenant, je vais faire très attention à ce que vous allez dire.

**P. NEYRAUD** – C'est une menace ?

**T. FALCONNET** – Ce n'est pas une menace, je vous préviens. Je vous préviens notamment lorsque vous faites référence à des affaires classées sans suite.

Les affaires politico-judiciaires, faites attention à ce que vous dites. Vous ne l'avez peut-être pas compris, mais maintenant, je ne me laisserai plus injurier et insulter, je ne me laisserai plus traîner dans la boue, comme vous le faites, vous et vos amis.

Quand vous parlez de triumvirat, je ne vois pas à quoi vous faites référence. Peut-être parce que vous ne faites pas partie de cette majorité, vous ne savez pas comment fonctionne une majorité. Les élus de cette majorité sont informés de tous les dossiers de la collectivité, tous sans exception, y compris les dossiers épineux, comme celui qui nous a opposés aux

sociétés RENAT et EVOLVING. Oui, nous avons parfois à gérer des dossiers épineux.

Nous ne passons pas notre temps à critiquer, à injurier, à tout le temps jeter l'opprobre. Quand vous dites « un acheteur mystère », c'est peut-être un de mes amis ? Non ?

Nous avons eu à gérer une situation complexe avec des gestionnaires et des vendeurs de biens. Je peux vous garantir que c'est la dernière fois que la ville de Chenôve procède de cette manière, car nous avons une forme de dumping sur le Vieux Bourg, avec des biens achetés à un prix, qui sont cédés par appartement au sens propre et figuré, sur lesquels les gestionnaires de biens peuvent faire des opérations très juteuses sur le plan financier. D'ailleurs, il ne vous a pas échappé que dorénavant nous avons une close qui nous permet de toucher des compensations lorsque la personne qui achète un bien communal fait une opération juteuse sur le plan financier. Nous touchons maintenant des compensations. C'est vrai que c'était quelque chose que nous avons eu à gérer. Cela a été une affaire compliquée. Je peux vous garantir que j'ai fait en sorte, malgré ce que vous pouvez penser, de la traiter et de la gérer dans l'intérêt des finances communales.

D'ailleurs, je vous fais remarquer une chose : il y a eu en effet injonction du tribunal administratif, mais nous n'avons pas payé. J'insiste beaucoup là-dessus. Oui, il y a eu une décision du tribunal administratif, mais par la suite, il y a eu désistement, car, comme c'est d'ailleurs le cas pour tout acte administratif, nous sommes entrés en discussion, en négociation et nous avons réglé cette affaire au mieux. Ce n'est pas la peine d'agiter les affaires politico-judiciaires, de chercher un acheteur mystère qui serait forcément l'ami du maire. Vous ne le dites pas, mais allez jusqu'au bout de vos insertions. « Un ami du maire peut-être est-il membre d'une société discrète en plus ». Nous savons bien tous les fantasmes qui traînent là-dessus. Maintenant, nous arrêtons. Nous ne sommes pas dans les années 30, nous n'employons pas les mêmes méthodes. Nous restons sur les faits. Les faits sont : le rapport de cession que je vous présente et sur lequel vous me donnez acte que je vous l'ai présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RAPPORT ANNUEL DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE CHENÔVE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE "AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE" (SPLAAD) SUR L'EXERCICE COMPTABLE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

La Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) a pour objet de procéder, exclusivement pour le compte de ses actionnaires, à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations par voie de conventions de prestations intégrées dites « in house ».

Il est rappelé que, par délibération du 29 juin 2009, la Ville de Chenôve a décidé de participer au capital de la SPLAAD et qu'elle détient, à ce jour, 300 actions d'une valeur nominale de 1 000 euros.

Sur l'exercice ouvert du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, les représentants permanents de la Ville de Chenôve au Conseil d'Administration de la SPLAAD étaient :

- M. Thierry FALCONNET,
- Mme Brigitte POPARD.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales, les représentants permanents de la Ville de Chenôve doivent rendre compte de leurs missions à l'assemblée délibérante, au moins une fois par an.

Dans ce cadre, il est soumis à l'appréciation du Conseil Municipal un rapport synthétique sur l'exercice de la SPLAAD du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 et approuvé par son Assemblée Générale Ordinaire le 28 juin 2023.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, le projet de rapport annuel aux élus mandataires, annexé à la présente délibération, retrace notamment les événements majeurs suivants :

- un mouvement d'actions a été réalisé sur l'exercice 2022, avec l'entrée de la Ville de Genlis comme nouvel actionnaire, par la cession de la totalité des actions détenues par la Ville de Plombières-les-Dijon, soit 30 actions,
- la présidence de l'Assemblée Spéciale a été assurée par la Ville de Talant,
- nominations et changements de représentants permanents des collectivités suite à l'entrée de la Ville de Genlis et au retrait de la Ville de Plombières-les-Dijon.

Durant l'exercice du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, dans le cadre de l'application du contrôle analogue, le Comité de Contrôle et Stratégique s'est réuni quatorze fois. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à trois reprises.

Concernant la Ville de Chenôve :

- le Comité de Contrôle et Stratégique du 30 mai 2022 a eu pour objet :
  - la présentation du compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Centralité »,
  - la prolongation par voie d'avenant de la CPI Centralité,
  - la prolongation par voie d'avenant de la CPI Kennedy,
- la Commission d'Appel d'Offres du 26 janvier 2022 a eu pour objet la présentation du rapport d'admissibilité et d'analyse des offres pour l'opération « Centralité » - aménagement du centre-ville « Le Parc », décision ou non d'attribution des marchés.
- la Commission d'Appel d'Offres du 29 septembre 2022 a eu pour objet la passation d'un avenant dans le cadre de l'opération « Centralité » et aménagement du centre-ville « Le Parc » du lot 1A – Démolitions – Gros œuvre – Terrassements – Voiries et Réseaux divers.





Pour l'exercice du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, les comptes annuels font apparaître un résultat net s'élevant à -120 970 €. Cette diminution est due :

- à l'augmentation des dépenses de 11,79 % (augmentation frais de déplacement, de formation, de maintenance informatique et des salariés),
- à la diminution des recettes de 38,02 % (retard de livraison du campus Métropolitain, n'ayant pas engendré de rémunération sur 2022, ...).

Le capital social ayant été reconstitué en 2020 et les résultats des années précédentes ayant été importants, ce résultats de -121K € est absorbé sans difficulté.

Le total des capitaux propres de la structure et des programmes s'élève à 4 932 668 €.

Vu l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales et, plus précisément, son alinéa 14,

Vu le rapport joint en annexe sur l'exercice de la SPLAAD clos au 31 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 13 septembre 2023,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1er : D'adopter le rapport annuel aux élus mandataires de collectivités membres du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Spéciale de la SPLAAD portant sur l'exercice ouvert du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,**

**ARTICLE 2 : De donner quitus de leurs missions aux élus mandataires qui siégeaient lors de l'exercice ouvert du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 au Conseil d'Administration de la SPLAAD : M. Thierry FALCONNET et Mme Brigitte POPARD.**

**T. FALCONNET** – Je précise que nous avons interrogé le service juridique pour savoir si vous pouviez présenter cette délibération, si je pouvais rester durant les débats. Nous avons eu une réponse positive. Nous ne sommes pas sous le coup des conseillers intéressés. Mme POPARD, vous avez la parole.

*Présentation de la délibération par Mme POPARD.*

**T. FALCONNET** – Merci Mme POPARD. Y a-t-il des demandes d'interventions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je la mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ ces propositions par :

**VOTES**  
32 POUR



## COHÉSION SOCIALE ET URBAINE

### 8 - PROJETS DE VILLE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ DE L'OPÉRATION "CENTRALITÉ" ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

Il est rappelé que la Ville de Chenôve a confié à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Centre-Ville » par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement signée le 16 décembre 2009.

Par délibération du 6 novembre 2017, la Ville de Chenôve a décidé d'intégrer le secteur Saint-Exupéry à la concession d'aménagement ZAC « Centre-Ville » devenant, ainsi, une opération d'aménagement globale dite « Centralité ».

En date du 17 décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPLAAD a décidé de changer les dates d'ouverture et de clôture de son exercice comptable. Initialement ouvert du 1<sup>er</sup> juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1, l'exercice comptable est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, calé sur l'année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de la même année. Il est précisé que cette modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice comptable de la SPLAAD a été prise en compte par voie d'avenant n°10 à la convention de prestations intégrées relative à l'opération d'aménagement « Centralité ».

En application de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme et conformément à l'article 17 de la convention de prestations intégrées, la SPLAAD a adressé à la collectivité, pour examen et approbation, le compte-rendu annuel de l'opération « Centralité » arrêté au 31 décembre 2022.

Approuvé par le Comité de Contrôle et Stratégique de la SPLAAD du 22 mai 2023 et le Conseil d'Administration de la SPLAAD du 1<sup>er</sup> juin 2023, le compte-rendu annuel annexé à la présente délibération comprend notamment :

- une description du programme physique de l'opération,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation au cours de l'exercice écoulé,
- l'état des dépenses et recettes prévisionnelles,
- l'état prévisionnel de trésorerie,
- et, en annexe, l'état des acquisitions et des cessions réalisées.

Au 31 décembre 2022, le montant global de l'opération « Centralité » s'élève à 28 020 303 € HT sans évolution par rapport à l'exercice précédent.

Selon les postes de dépense, on constate les variations suivantes :

- une diminution, au vu de l'avancement de l'opération, du montant des études générales (- 20 520 € HT) et du montant des acquisitions foncières (- 51 454 € HT),
- une baisse du coût de l'aménagement des sols (- 324 547 € HT),
- une augmentation du montant des travaux (+ 389 984 € HT) due, notamment, au transfert des travaux de démolition partielle du parking souterrain « Saint-Exupéry » dans les marchés de travaux du « Parc » (cf. supra),
- une diminution du montant des honoraires techniques (- 4 680 € HT),
- une légère augmentation du montant des frais financiers (+ 3 071 € HT) et des frais annexes (+ 1 906 € HT),
- une actualisation de la rémunération de la SPLAAD (+ 6 240 € HT) induite par les évolutions susmentionnées.

La répartition des recettes est inchangée par rapport à l'exercice précédent.

Le montant de la participation prévisionnelle de la collectivité à l'équilibre de l'opération



s'élève à 12 675 460 € HT et reste inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Il est précisé qu'il ne sera pas demandé d'avance de trésorerie à la collectivité au titre de l'exercice 2023.

Considérant le présent exposé,

Vu l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme,

Vu la convention de prestations intégrées fixant les conditions particulières d'intervention de la SPLAAD pour la mise en œuvre de l'opération d'aménagement « Centralité »,

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Centralité » arrêté au 31 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 12 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 13 septembre 2023.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE UNIQUE : D'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Centralité » arrêté au 31 décembre 2022.**

**T. FALCONNET** – Mme POPARD, vous gardez la parole.

*Présentation de la délibération par Mme POPARD.*

**T. FALCONNET** – Merci Mme POPARD. Y a-t-il des demandes d'intervention ?  
M. NEYRAUD, allez-y.

**P. NEYRAUD** – C'est un résumé succinct. Il y avait de belles photos, de beaux plans. Nous avons juste eu le chiffre de 28 M€. C'est dommage qu'avec les écrans que nous avons, nous n'ayons pas eu les représentations des pages 19 et 20 par exemple.

M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, il s'agit ici d'approuver le compte-rendu annuel de la collectivité de l'opération « Centralité », autrement dit, une pièce administrative. Toutefois, cela nous permet de voir l'avancement des travaux, les finances de l'opération « Centralité » qui concernent le nouveau centre-ville et le secteur Saint-Exupéry.

Cette opération a été lancée en 2008 et nous ne le remettons pas en cause. Toutefois, si nous regardons les seules dépenses pour le futur parc urbain, en incluant les diagnostics, les démolitions, les rachats de garage, l'étanchéité de la dalle, les plantations futures et aussi les barrières pour ce parc, nous arrivons à une enveloppe, qui d'après nous dépasse allégrement les 5 M€, ce qui est corroboré par vos chiffres financiers. Mais comme ce projet est englobé avec le secteur centre-ville, il est difficile de connaître ce montant exact.

Pour mémoire, le montant total des dépenses constatées au 31/12/ 2022, Mme POPARD l'a dit, s'élève à plus de 24 M€. Nous voyons bien la ventilation entre le secteur Kennedy et le secteur centre-ville, mais il est difficile de connaître la part exacte.

Nous vous posons donc à nouveau la question, à laquelle vous aviez refusé de répondre. Comme à chaque fois, lorsque c'est un sujet sensible, vous ne répondez pas et vous diversifiez. Je sais que vous avez fait du théâtre dans votre jeunesse, je n'en ai pas fait, mais je devrais peut-être m'y mettre.

Nous vous posons donc à nouveau la question, de savoir le coût réel de ce parc urbain et le montant des subventions qui n'apparaît pas clairement dans ce compte-rendu. Nous parlons de plusieurs centaines de milliers d'euros, mais nous n'en savons pas plus et nous ne savons pas d'où cela va venir. Combien va coûter le parc urbain pour la ville de Chenôve et les subventions ?

Rappelons également que ce compte rendu fait état de 315 nouveaux logements, au niveau de ce centre-ville, selon la présentation page 19, c'est pour cela que j'ai dit qu'il aurait été bien de l'afficher.

Il nous semble important que les Cheneveliers et Chenevelièrès connaissent ces montants, même si d'une certaine façon, vous essayez de cacher les données, puisque vous abandonnez la rediffusion des conseils municipaux et que nous devons nous en charger nous-mêmes avec ma petite caméra.

M. le Maire, j'ai envie de vous dire que s'il n'y avait pas toutes ces choses, il y aurait une meilleure ambiance au sein de ce Conseil municipal. Vous faites tout pour que tout se passe mal.

Des économies ? Combien coûte un trépied ? 50 € ?

**T. FALCONNET** – Ce n'est pas le sujet M. NEYRAUD. Le sujet est « projets de ville - approbation du compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération "Centralité" ». Je suis désolé, mais dans le CRAC, il n'y a pas de trépied prévu, même s'il coûte 50 €.

28 M€ pour la centralité, pour les habitants de la cour Margot, pour les habitants de la résidence Plein-Cœur, pour les habitants du bâtiment Hélène Boucher, pour les habitants de la centralité. 28 M€, M. NEYRAUD. Prenez un peu la mesure de la transformation qui s'opère sur le centre-ville de Chenôve.

**P. NEYRAUD** – J'ai pris une mesure, et je vous demande justement de la mesurer. Je vous ai posé une question claire et nette et j'aimerais que vous y répondiez. C'est la seule question que je vous ai posée. Merci.

**T. FALCONNET** – Merci M. NEYRAUD. Vous avez le compte rendu, vous avez les éléments financiers, donc j'essaie de ne rien cacher.

L'opération du parc est globalisée dans l'opération centralité. C'est tout ce que je peux vous dire. Est-ce que nous devons inclure par exemple le réaménagement de la rue Saint-Exupéry dans le projet de parc ? C'est la question.

Lorsque vous dites que j'ai décidé de clore, vous déformez toujours. Il s'agit de la demande des habitants. Au départ, ce parc était ouvert. C'est bien parce qu'il y a eu une concertation avec les habitants et que nous les avons entendus que nous avons décidé de clore. Parlez-en aux copropriétaires de la tour des Vignes Blanches.

La question de l'étanchéité, pourquoi avons-nous eu besoin de refaire l'étanchéité de la dalle ? En 2005, lorsque les travaux de réhabilitation du centre commercial Saint-Exupéry ont été réalisés, pour rester dans l'enveloppe financière, la marge de manœuvre que nous avons trouvée est de ne pas refaire l'étanchéité de la dalle. Là, nous allons enfin régler ce problème pour les propriétaires de garage, car effectivement, ils en ont assez d'avoir de l'eau dans leur garage suite aux infiltrations.

C'est un dossier où vous êtes technicien et je sais que vous apportez une attention toute particulière au dossier très technique. Ce dossier d'étanchéité de la dalle à lui seul est d'une technicité et d'une sensibilité absolument extrême. Si nous avons engagé ces travaux, c'est parce que j'ai pris un engagement. Contrairement à d'autres, lorsque je prends des

engagements, je les tiens. Je m'étais engagé auprès de la copropriété de la tour des Vignes Blanches à régler le problème de l'étanchéité de la dalle. C'est aujourd'hui chose faite, avec des difficultés, car les grosses chaleurs que nous avons connues cet été ainsi que les fortes pluies nous ont amenés à prendre du retard sur le chantier. Cela n'a rien à voir avec la proximité de 2026. Je souhaite que le parc soit livré le plus rapidement possible aux habitants de Chenôve. C'est un poumon vert, ce n'est pas un simple îlot de fraîcheur. Ce sont deux hectares qui vont être remis en pleine terre et végétalisés.

Je sais que les travaux avancent. Nous avons vu les grosses vasques qui vont être posées sur les poteaux, car pour la portance de la dalle, nous ne pouvons pas faire n'importe quoi, nous ne pouvons pas remettre en pleine terre toute la partie qui se trouve sur les garages sous peine de voir l'édifice s'effondrer. Effectivement, cela demande de l'ingénierie, de la technicité et du sérieux.

Lorsque je lis « un simple îlot de fraîcheur aurait suffi à cet endroit », non. Non, car il fallait refaire la dalle, l'étanchéité et nous devons faire un parking. 150 places de parking vont être livrées. Elles vont très largement soulager le cœur de ville. Il y a tout cela dans ce projet.

Avec la majorité, nous n'avons pas souhaité en faire un grand parking comme prévu au départ. Nous avons souhaité en faire un espace vert, un poumon vert végétalisé. Vous le savez, là où il y a un parc, là où il y a de la nature, la température baisse.

Lorsqu'une personne habite dans le quartier politique de la ville et qu'il fait 45 °C dehors, et qu'il fait 35-37-38 °C (comme nous avons pu le voir lorsque nous nous sommes déplacés pour la distribution des kits canicule), elle apprécie de trouver un îlot de fraîcheur en bas de chez elle.

C'est donc pour le bien-être de nos concitoyens et effectivement, cela coûte de l'argent. Cependant, les habitants de Chenôve le méritent. C'est peut-être la différence fondamentale entre nous ; je pense que tous les habitants de Chenôve le méritent.

Merci mes chers collègues. Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ ces propositions par :

**VOTES**  
32 POUR

**AMÉNAGEMENT****9 - AMÉNAGEMENT – CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE "D'AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE"**

Par délibération du 26 juin 2023, le Conseil municipal a autorisé la désaffectation et le déclassement d'un espace vert situé à l'angle des rues Saint-Exupéry et Gambetta.

Pour rappel, cette emprise, d'une surface d'environ 663 m<sup>2</sup>, s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de l'îlot F de l'opération «Centralité».

Il est proposé au Conseil Municipal de céder cette emprise à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD).

Cette cession pourrait être consentie pour un montant de 1 € symbolique qui sera en contrepartie des aménagements effectués par la SPLAAD.

Il est précisé que les frais liés à l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur qui, au préalable, fera exécuter, un document de division par un géomètre.

Vu le plan joint en annexe,

Vu l'avis de France Domaine en date du 16 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 12 septembre 2023.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'autoriser la cession de cette parcelle désignée ci-dessus aux conditions exposées,**

**ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant,**

**ARTICLE 3: Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**T. FALCONNET** – Cette fois-ci, puisque nous sommes sur une cession de parcelle de terrain à la SPLAAD, Mme POPARD et moi allons nous déplacer.

Mme BOILEAU, je vais vous donner la parole. Mme POPARD et moi n'avons pas le droit à prendre part au débat. Mme BOILEAU, vous avez la parole.

*Présentation de la délibération par Mme BOILEAU.*

**T. FALCONNET** – Merci Mme BOILEAU. Je ne dis rien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. NEYRAUD.

**P. NEYRAUD** – M. le Maire, mesdames et messieurs les élus, cette cession est consécutive à la création de la future crèche de 40 berceaux, Mme BOILEAU en a parlé, dont nous avons déjà débattu lors d'un précédent conseil. Nous avons juste dit alors que cette crèche serait bien plus utile, si nous la mettions sur l'axe Roland Carraz afin d'éviter des soucis de stationnement, chose d'ailleurs que nous avons pu vérifier pas plus tard qu'il y a 15 jours où il y avait encore une cinquantaine de voitures dessus.



De ce fait, et pour être cohérent avec notre positionnement, nous sommes d'accord pour cette crèche, mais pas à cet endroit. Nous voterons donc contre cette délibération pour être cohérents dans nos propos.

**P. AUDARD** - Merci M. NEYRAUD. Une autre demande d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous mettons cette délibération aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve À LA MAJORITÉ ces propositions par :

**VOTES**

26 POUR

2 CONTRE :

M. NEYRAUD - M. GUILLET

## FINANCES

### 10 - FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'EXERCICE 2023

Au cours de l'exercice, il est possible de modifier le budget primitif pour prendre en compte les évolutions et besoins nouveaux mis en évidence en cours d'année. Ces ajustements budgétaires ne doivent pas avoir pour effet de changer l'équilibre général du budget primitif.

Dans ce cadre, une première décision modificative a été adoptée le 26 juin 2023, les analyses budgétaires réalisées dans l'été laissent apparaître de nouveaux besoins d'ajustement.

**En recettes**, la ville s'est vue attribuer un montant de 18 770€ au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD). Ces crédits financent des équipements pour les policiers municipaux et les caméras de vidéoprotection. Une partie est ainsi inscrite en fonctionnement (500€) et le reste en investissement, selon le parallélisme des formes avec la dépense financée. Les dépenses complémentaires sont équilibrées par un ajustement des virements entre sections et par l'inscription d'un emprunt d'équilibre budgétaire qui ne sera pas réalisé.

**En dépenses**, la hausse notable à signaler en fonctionnement provient des hausses de coûts constatées sur plusieurs prestations de services :

- les transports collectifs (31 500€),
- les livraisons de repas pour la restauration scolaire (35 000€),
- la sécurité aux abords des bâtiments publics et dans le cadre d'événements municipaux (17 600€).

Le désengagement de l'État dans la formation des apprentis des collectivités locales conduit également à une dépense complémentaire estimée à 14 200€. Une somme de 17 100€ permet de financer les frais de mise en place des deux emprunts pour le financement d'une partie des investissements 2023 (après déduction de l'autofinancement).

En investissement, le programme de déploiement des caméras de vidéoprotection a été affiné, des devis ont été réalisés et un crédit complémentaire de 7 000€ s'avère nécessaire. Du mobilier supplémentaire à hauteur de 10 950€ pour deux services municipaux, en lien avec leur développement, permettra la bonne installation des nouveaux agents (police municipale et service vie associative, démocratie participative et valorisation des projets municipaux).

Par redéploiement et par un complément de 1 500€, les écoles bénéficieront de mobilier de stockage adapté pour les chromebook mis à disposition des élèves (environ 45 000€).

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 13 septembre 2023.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'adopter le projet de décision modificative détaillé dans le tableau joint en annexe.**

**ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**T. FALCONNET** – M. AUDARD, je vous donne la parole.

*Présentation de la délibération par M. AUDARD.*





**T. FALCONNET** – Merci M. AUDARD. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. NEYRAUD.

**P. NEYRAUD** – Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais encore une fois, on m'attaque. J'essaie de faire un débat serein, mais M. AUDARD ne peut pas s'empêcher.

Je vais le dire une fois pour toutes, et je vais le dire une seule fois : vous pouvez dire ce que vous voulez sur M. MACRON, ce n'est pas mon parti. Je suis un LR. Il faut arrêter avec cela. Vous êtes des NUPES, je suis LR. Vous n'êtes pas de la NUPES ?

**T. FALCONNET** – Je suis du parti socialiste. Vous êtes LR, je suis du PS.

**P. NEYRAUD** – Pourtant, pour avoir les voix de la NUPES, vous levez la main.

Je tenais à le dire. Vous pouvez dire ce que vous voulez sur M. MACRON, je n'interviendrai pas. Si M. SINGER avait été là, il aurait répondu.

**T. FALCONNET** – Oui, mais il n'est plus là, malheureusement pour nous.

**P. NEYRAUD** – C'est très élégant M. le Maire.

**T. FALCONNET** – J'ai dit « malheureusement pour nous ».

Très bien. Y a-t-il des demandes d'intervention après cette mise au point absolument éclairante ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ ces propositions par :

**VOTES**  
32 POUR

## 11 - FINANCES – ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Lorsque le comptable public ne réussit pas à recouvrer les sommes ayant fait l'objet d'un titre de recettes par la collectivité, il présente les pièces comptables en admission en non valeur.

Lorsque le redevable fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, lorsque les montants restant à recouvrer sont plus faibles que les coûts de mise en recouvrement ou lorsque, malgré les recherches et relance, il n'a pas été possible de retrouver le redevable ou de mettre en place des avis à tiers détenteur, il convient de comptabiliser cette perte de recette par un mandat au compte 6541.

A l'inverse d'un abandon de créance, les admissions en non valeur ne proviennent pas d'un choix de la collectivité mais d'éléments extérieurs non maîtrisables par la collectivité.

La liste des admissions en non valeur est jointe en annexe et en présente les caractéristiques.

Le montant présenté s'élève à 8 687,29€.

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 13 septembre 2023.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'admettre en non valeur la somme de 8 687,29€ selon la liste 5655440331 jointe ;**

**ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**T. FALCONNET** – M. AUDARD, je vous donne la parole.

*Présentation de la délibération par M. AUDARD.*

**T. FALCONNET** – Merci M. AUDARD. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces créances irrécouvrables ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ ces propositions par :

**VOTES**  
32 POUR

## 12 - FINANCES – REMISE GRACIEUSE

La Ville de Chenôve dispose de logements dans les écoles et dans certains bâtiments municipaux. En dehors des logements de fonction pour nécessité absolue de service (exemple, gardien de l'Hôtel des Sociétés), certains logements sont loués à des tiers, pas toujours salariés de la Ville de Chenôve. L'un des locataires a donné son préavis selon les modalités prévues dans le contrat administratif qui le lie à la Ville de Chenôve et a restitué les clefs avec état des lieux avant la fin de ce préavis de 3 mois.

Ce logement nécessitant quelques travaux et étant identifié pour accueillir un logement de fonction pour le second gardien de l'Hôtel de Ville, ce départ anticipé a permis de prendre de l'avance sur la réalisation des travaux.

Les intérêts étant convergents entre le locataire et le bailleur (la Ville de Chenôve), il est proposé d'accorder une remise gracieuse pour la période allant de l'état des lieux à la date de fin du préavis, soit du 1<sup>er</sup> juin au 22 juillet 2023. Cela représente une somme de 606,20€ qui fera l'objet, en cas d'accord, d'une comptabilisation au compte 6577 retraçant cette remise gracieuse.

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 13 septembre 2023.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'abandonner la somme de 606,20€ pour la locataire du 26 rue Jules FERRY,**

**ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**T. FALCONNET** –M. AUDARD. Vous avez la parole.

*Présentation de la délibération par M. AUDARD.*

**T. FALCONNET** – Merci M. AUDARD. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ ces propositions par :

**VOTES**  
32 POUR

## RESSOURCES HUMAINES

### 13 - RELATIONS HUMAINES ET SOCIALES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et L.313-4,  
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs doit être mis à jour au vu de la nécessité de créer et transformer les emplois suivants pour satisfaire aux besoins des services :

#### - Création d'emploi

- Compte tenu des besoins grandissant de l'équipe propreté urbaine placée auprès de la direction de la valorisation du patrimoine et de la nature en ville, il a été décidé de procéder au recrutement d'un agent technique polyvalent d'entretien de l'espace public. C'est pourquoi il est proposé la création d'un emploi à temps complet relevant du grade d'adjoint technique principal 2ème classe (catégorie C).  
Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 332-8 2° du CGFP.  
L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de recrutement et pourra bénéficier du régime indemnitaire conformément aux délibérations en vigueur au moment de son recrutement et tout au long de son contrat.  
Le candidat retenu devra a minima détenir les compétences nécessaires pour le poste.
- Pour faire suite au départ en retraite d'un agent occupant les fonctions d'ATSEM mais qui n'en détenait pas le grade et afin de pouvoir procéder au recrutement d'un agent dont les fonctions correspondront au grade, il est proposé la création d'un emploi à temps non complet à 31 heures 30 minutes hebdomadaires relevant de l'un des grades du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (catégorie C).  
Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 332-8 2° du CGFP.  
L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de recrutement et pourra bénéficier du régime indemnitaire conformément aux délibérations en vigueur au moment de son recrutement et tout au long de son contrat.  
Le candidat retenu devra a minima détenir le CAP petite enfance et éventuellement justifier d'une expérience significative sur un poste similaire.
- En raison du départ par voie de mutation interne du directeur adjoint du service des sports et compte tenu de la volonté de réorganiser le service des sports après son



départ, il est proposé la création d'un emploi à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives (catégorie B).

Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 332-8 2° du CGFP.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de recrutement et pourra bénéficier du régime indemnitaire conformément aux délibérations en vigueur au moment de son recrutement et tout au long de son contrat.

Le candidat retenu devra a minima détenir un BPJEPS et éventuellement justifier d'une expérience similaire.

#### - Transformation d'emploi

- Le recrutement d'une directrice des relations humaines et de la qualité de vie au travail n'ayant pas pu se faire sur le grade initialement prévu et compte tenu de la nécessité de procéder au recrutement d'un chef de service développement des compétences et qualité de vie au travail, il est proposé de transformer un emploi à temps complet relevant du grade d'attaché principal (catégorie A) vers l'un des grades relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B).  
Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 332-8 2° du CGFP.  
L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de recrutement et pourra bénéficier du régime indemnitaire conformément aux délibérations en vigueur au moment de son recrutement et tout au long de son contrat.  
Le candidat retenu devra a minima détenir les diplômes nécessaires au recrutement et/ou une expérience significative similaire.
- Pour faire suite au départ en retraite de plusieurs agents de la direction de l'éducation et afin de les remplacer, il est proposé la transformation des emplois suivants :
  - un emploi à temps non complet à raison de 31 heures 30 minutes hebdomadaires relevant du grade d'ATSEM principal 1ère classe vers le grade d'ATSEM principal 2ème classe.
  - un emploi d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non complet à raison de 31 heures 30 minutes hebdomadaires vers le grade d'adjoint d'animation.
 Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, ces emplois permanents pourront éventuellement être pourvus par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 332-8 2° (ATSEM principal 2ème classe) ou L. 332-14 (adjoint d'animation) du CGFP.  
L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de recrutement et pourra bénéficier du régime indemnitaire conformément aux délibérations en vigueur au moment de son recrutement et tout au long de son contrat.  
Le candidat retenu devra a minima détenir les diplômes nécessaires au recrutement et/ou une expérience significative similaire.

À l'issue de ces créations et transformations d'emplois, le tableau des effectifs, tel qu'adopté lors du Conseil Municipal du 26 juin 2023, sera modifié.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.



Vu l'avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 13 septembre 2023,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'approuver la création et la transformation des emplois décrits ci-dessus, à savoir :**

- un emploi à temps complet relevant du grade d'adjoint technique principal 2ème classe (catégorie C),
- un emploi à temps non complet à 31 heures 30 minutes hebdomadaires relevant de l'un des grades du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (catégorie C),
- un emploi à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives (catégorie B),
- un emploi à temps complet relevant du grade d'attaché principal (catégorie A) vers l'un des grades relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B),-
- un emploi à temps non complet à raison de 31 heures 30 minutes hebdomadaires relevant du grade d'ATSEM principal 1ère classe vers le grade d'ATSEM principal 2ème classe,
- un emploi d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non complet à raison de 31 heures 30 minutes hebdomadaires vers le grade d'adjoint d'animation.

**ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**T. FALCONNET** – Mme POPARD, je vous donne la parole.

*Présentation de la délibération par Mme POPARD.*

**T. FALCONNET** – Merci Mme POPARD. Il vous est donc proposé d'approuver la création et la transformation des emplois décrits ci-dessus, dont Mme POPARD vient de vous donner la liste. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. GUILLET.

**C. GUILLET** – M. le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, à la lecture de la transformation d'emploi concernant le grade d'attaché principal catégorie A vers catégorie B rédacteur, nous pourrions croire finalement qu'il y a, et c'est le mot, je ne joue pas sur les mots, qu'il y aurait une dégradation de la fonction de DRH vers Chef de service, à la lecture, ce qui n'est peut-être pas le cas.

En revanche, je suis allé sur « choisirleservicepublic.fr » où nous trouvons la fiche de poste du Chef de service développement des compétences et qualité de vie au travail. Je suis bien conscient des plafonds d'emploi, des schémas d'emploi, des différents types d'écriture que nous pouvons y faire. En revanche, je suis un peu étonné à la vue de la fiche de poste, qui relèverait plutôt de la catégorie A que la catégorie B. Je me pose la question de savoir pourquoi finalement éteindre un recrutement de catégorie A alors que le poste semble s'y prêter ?

Deuxième élément, je souhaiterais que vous puissiez nous communiquer le bilan social 2022.

**T. FALCONNET** – C'est une obligation M. GUILLET. Donc, à partir du moment où c'est une obligation, vous en aurez communication. Je vais peut-être laisser Mme POPARD répondre sur les modifications que vous relevez.

Je ne vais pas employer de termes péjoratifs, mais entre un A et un B+, parfois, vous avez des personnes de qualité que nous engageons dans un parcours vertueux de concours et de préparation de concours. Je sais que c'est le cas.

**B. POPARD** – Les transformations que nous proposons à chaque Conseil municipal sont la transparence. Le recrutement sur la catégorie A n'a pas été possible. Nous transformons donc le cadre d'emploi pour ne pas nous priver de candidats pour répondre aux missions. Comme l'a dit M. le Maire, la catégorie ne définit pas la compétence et la fiche de poste afférente au poste.

**T. FALCONNET** – Et puis, tous les maires que vous pouvez fréquenter par ailleurs, des maires de votre sensibilité politique pourront vous le dire : nous avons aussi des difficultés à recruter dans les collectivités locales, car les salaires de la fonction publique ne sont pas forcément des plus attractifs par rapport à des salaires privés. Nous avons perdu des cadres ainsi, qui tenaient une place intéressante dans la collectivité. Il s'agissait de cadres de haute technicité et ont rejoint des organismes privés ou parapublics à des salaires que la collectivité n'aurait jamais pu verser.

D'autres précisions sur ce tableau des effectifs en remerciant à nouveau Mme POPARD d'assurer à mes côtés cette mission d'élue en charge des relations humaines et sociales. Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ ces propositions par :

**VOTES**  
32 POUR

**ORGANISATION INSTITUTIONNELLE****14 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIFFÉRENTS ORGANISMES EXTÉRIEURS – POSSIBILITÉ DE VOTE À MAIN LEVÉE**

Considérant que les désignations dans les organismes extérieurs peuvent être décidées à main levée sauf si une disposition législative ou réglementaire prévoit un scrutin secret,

Considérant que pour les désignations prévues par la présente délibération, il y a possibilité de procéder à une désignation à main levée par l'assemblée délibérante,

Considérant qu'il faut recueillir l'accord unanime du Conseil municipal pour procéder à un vote à main levée,

Considérant les délégations consenties aux adjoints et aux conseillers municipaux par arrêtés du maire,

Considérant que conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut être procédé à tout moment, et pour le reste de la durée des fonctions assignées aux membres ou délégués de ces organismes, au remplacement de ceux-ci par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes,

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : De procéder à une désignation à main levée pour l'ensemble des représentations ci-après,**

**ARTICLE 2 : De désigner les conseillers municipaux pour siéger dans les organismes extérieurs tel que précisé dans le tableau suivant :**

**- CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉE**

<b>ORGANISMES</b>	<b>TITULAIRES</b>
CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLÈGE DU CHAPITRE  <i>2 TITULAIRES</i>	A. AGLAGAL C. BUCHALET
CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLÈGE E. HERRIOT  <i>1 TITULAIRE</i>	C. BUCHALET
CONSEIL D'ADMINISTRATION LYCÉE PROFESSIONNEL ANTOINE  <i>2 TITULAIRES</i>	J. BOILEAU N. NANG-BEKALE

**- CONSEILS D'ÉCOLES**

<b>ORGANISMES</b>	<b>MEMBRES</b>
BOURDENIÈRES maternelle	Maire, ou Y-M. BRUGNOT





<p>LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT</p> <p>1 MEMBRE</p>	<p>B. HABERKORN</p>
<p>BOURDENIÈRES élémentaire</p> <p>LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT</p> <p>1 MEMBRE</p>	<p>Maire, ou S. MOREAU</p> <p>L. MOURTADA</p>
<p>J.FERRY maternelle</p> <p>LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT</p> <p>1 MEMBRE</p>	<p>Maire, ou J-M. FOMBARLET</p> <p>N. NANG-BEKALE</p>
<p>J.FERRY élémentaire</p> <p>LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT</p> <p>1 MEMBRE</p>	<p>Maire, ou H. WALIDI-ALAOUI</p> <p>D. GIRARD</p>
<p>GAMBETTA maternelle</p> <p>LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT</p> <p>1 MEMBRE</p>	<p>Maire, ou C. BUCHALET</p> <p>C. JACQUOT</p>
<p>GAMBETTA élémentaire</p> <p>LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT</p> <p>1 MEMBRE</p>	<p>Maire, ou J. FIOSSONANGAYE</p> <p>A. VILLIER</p>
<p>VIOLETTES maternelle</p> <p>LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT</p> <p>1 MEMBRE</p>	<p>Maire, ou J. DE LA TOUR D'AUVERGNE</p> <p>S. OUARTI</p>
<p>VIOLETTES élémentaire</p> <p>LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT</p> <p>1 MEMBRE</p>	<p>Maire, ou N. NANG-BEKALE</p> <p>J. FIOSSONANGAYE</p>
<p>EN ST JACQUES maternelle</p> <p>LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT</p>	<p>Maire, ou B. BERTHE</p> <p>S. BLANDIN</p>

1 MEMBRE	
EN ST JACQUES élémentaire  <i>LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT</i>	Maire, ou P. KELLER  J. BOILEAU
1 MEMBRE	
GRANDS CRUS maternelle  <i>LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT</i>	Maire, ou S. OUARTI  M. BAHRI
1 MEMBRE	
GRANDS CRUS élémentaire  <i>LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT</i>	Maire, ou L. LACHAMBRE  C. BUCHALET
1 MEMBRE	

**ARTICLE 3 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**T. FALCONNET** – Tout d'abord, je propose que nous votions à main levée sur la liste qui vous est proposée.

Je vais faire un premier vote. Êtes-vous d'accord pour voter à main levée ? Ou souhaitez-vous un vote à bulletin secret ?

Qui est favorable au vote à main levée ? Il y a unanimité. Je vous en remercie.

Il s'agit de procéder à une désignation à main levée pour l'ensemble des représentations ci-après et de désigner les conseillers municipaux pour saisir les organismes extérieurs tel que précisé dans le tableau suivant. Je ne vous en fais pas la lecture exhaustive, ce sont des ajustements, notamment sur les conseils d'école où nous désignons des suppléants, car nous avons beaucoup de défauts, mais nous avons aussi des qualités et les qualités sont d'avoir beaucoup de conseillers municipaux encore en activité.

Les conseils d'école étant placés à des heures parfois tôt dans la soirée, nous avons des soucis parfois pour que la ville soit représentée dans certains conseils d'école. Je le dis en toute transparence, ce n'est absolument pas pour reprocher quoique ce soit aux élus qui siègent.

Je voudrais également remercier Mme AGLAGAL, notre adjointe à l'éducation qui elle aussi travaille (de nuit). Elle enchaînait parfois un Conseil d'école et une nuit au travail. Je voudrais saluer son engagement au service de l'éducation à Chenôve.

Il vous ai proposé une liste. Je vous propose de l'adopter, à moins qu'il y ait des remarques sur cette liste. Je n'en vois pas, je vous propose donc de voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ ces propositions par :

**VOTES**  
32 POUR



## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 15 - DÉLÉGATIONS DE POUVOIR À MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n° DEL\_2020\_018 du Conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégations de pouvoir au Maire,  
Vu la délibération n° DEL\_2021\_031 du Conseil municipal du 29 mars 2021 portant modification technique de la délibération n° DEL\_2020\_018 du Conseil municipal du 25 mai 2020,

Vu le tableau joint en annexe,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**ARTICLE UNIQUE : De prendre acte des décisions présentées dans le tableau ci-après annexé.**

**T. FALCONNET** – Je dois vous présenter les délégations que vous avez bien voulu me confier, y compris les droits de préemption du Conseil municipal.

Donc, fixation de tarifs, marché public, louage de chose. Vous en avez l'habitude. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce tableau ? M. NEYRAUD.

**P. NEYRAUD** – Vous nous avez dit tout à l'heure que nous vous donnions pouvoir justement pour faire des chèques, ce qui est normal, c'est votre rôle. Par contre, il y a deux chiffres, nous ne savons pas trop à quoi ils vont servir et nous aimerions bien en savoir un peu plus. Le premier point : « souscription d'un prêt auprès du Crédit Agricole CIB pour 1 143 500 € ». C'est quand même un gros chiffre, mais il n'y a rien de noté. Cela aurait été bien, à mon sens, de dire « nous faisons un prêt pour la bibliothèque, pour le parc, pour la sécurisation de l'Hôtel de Ville ».

Il y a une deuxième ligne, toujours un prêt : « souscription d'un prêt auprès d'EGAMO, financement des territoires, 1 500 000 € ». Nous sommes quand même déjà à 2 600 000 €. Le moins que nous pouvons avoir est un minimum d'explication sur cette délibération.

C'est cela la transparence, nous mettons les lignes et disons ce qu'il y a en dessous. Merci.

**T. FALCONNET** – Heureusement que vous êtes un spécialiste des chiffres. Je pense que vous ne suivez pas beaucoup les délibérations d'ordre budgétaire, car vous auriez la réponse. Je vais laisser M. AUDARD vous répondre.

**P. AUDARD** – Premier élément, lorsque nous procédons à un acte budgétaire d'emprunt, c'est que nous exécutons un budget. Les deux délibérations dont nous sommes en train de parler sont des délibérations d'exécution budgétaire. Donc, si vous reprenez le budget, vous aurez la réponse à la question que vous vous posez.

La deuxième chose est que nous avons voté un emprunt d'équilibre avant reprise de l'exercice précédent, du résultat de l'exercice précédent, c'est donc la mobilisation pour le Crédit Agricole de cet emprunt d'équilibre qui a été voté et autorisé par le budget.

**T. FALCONNET** – Voilà, c'est tout simplement l'exécution du budget et c'est l'emprunt d'équilibre. Je sais que vous n'aimez pas cette expression, mais cet emprunt d'équilibre sert à financer les investissements inscrits au budget.



Dans une période compliquée financièrement parlant, je ne parle pas des finances de la Ville, mais avec une augmentation des taux, je voudrais remercier la Directrice des Finances et des Moyens généraux pour son travail de recherche de financement. D'ailleurs, nous aurons peut-être à vous présenter une délibération en ce sens, mais je voudrais saluer le travail de Charline DESBOIS et de sa direction. Dans une période où les taux augmentent, cela nous permet non pas d'emprunter à des taux défiant toute concurrence, ce n'est pas le cas, mais de réduire l'impact de l'augmentation des taux. Voilà, Madame la Directrice, ce que je souhaitais dire ce soir.

Y a-t-il d'autres demandes sur ce tableau ?

Je vous remercie. Vous me donnez acte que je vous ai communiqué l'exercice des pouvoirs que vous avez bien voulu me conférer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE.

**T. FALCONNET** – Nous avons reçu deux questions orales que je vais vous lire et je vais donner la parole aux adjoints hautement qualifiés pour y répondre.

Par un e-mail en date du 22 septembre 2023, messieurs Philippe NEYRAUD et Christophe GUILLET, de la liste « Le Bon Sens à Chenôve », ont posé les questions suivantes, conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal :

**1- « Quel a été le coût total de la fête de la république 2023 hors concert de rentrée ? »**

**P. AUDARD** – Après 6 éditions, la Fête de la République est désormais devenue un rendez-vous incontournable de notre ville, à une date hautement symbolique (journée internationale de la Paix et abolition de la royauté) associant tous les habitants et citoyens Cheneveliers autour des valeurs républicaines d'Égalité, de Liberté et de Fraternité.

Le coût total de la Fête de la République 2023 s'élève à 9 524 euros (soit 0,69 centimes d'euro par habitant).

**T. FALCONNET** – Merci M. AUDARD de cette précision.

**2- « Suite à l'altercation entre 2 employés lors de la fête des bénévoles fin juin de cette année, nous aimerions connaître la sanction qui a été prise par la mairie de Chenôve vis-à-vis de l'employé qui en a menacé un autre avec un couteau et qui a nécessité le déplacement de la police nationale ? »**

**B. POPARD** – Une enquête administrative a été diligentée avec l'accompagnement du Centre de Gestion de la Côte-d'Or, laquelle a abouti à la prise de sanctions disciplinaires. Compte-tenu des faits, Monsieur le Maire a effectué un signalement de ceux-ci auprès du Procureur de la République, conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale. La procédure est actuellement en cours.

Quant à la nature des sanctions disciplinaires, s'agissant de décisions individuelles, elles ne peuvent être communiquées, conformément à l'analyse du Conseil d'État du 10 mars 2010 n° 303814, qui considère que les arrêtés municipaux comportant des appréciations d'ordre individuel sur les agents ne sont pas communicables.

**T. FALCONNET** – Merci Mme POPARD de ces précisions. Pour que cela soit tout à fait précis, c'est dans sa décision n° 303814 que le Conseil d'État a prononcé cet avis.

Voilà mes chers collègues, nous avons terminé notre séance du Conseil municipal. Cela a été une séance dense, intense, avec de beaux dossiers. Nous nous retrouverons en décembre, pour le débat d'orientation budgétaire. J'espère que la présence de l'appareil photo ne vous aura pas gêné.

Je voudrais simplement dire une chose. Pourquoi avons-nous demandé à M. NEYRAUD d'orienter son téléphone pour sa captation vidéo de cette manière ? Tout simplement, car nous avons l'obligation d'accepter d'être filmés, il n'y a pas de droit à l'image pour les élus. Il y a en revanche une jurisprudence du Ministre de l'Intérieur qui indique que les agents municipaux doivent manifester leur acceptation d'être filmés. Si nous sommes des femmes et des hommes publics, eux ne le sont pas et doivent être protégés dans leur intimité et dans leur vie personnelle. Je veillerai à ce que par exemple Maxime MAURY ici présent, en charge jusqu'à maintenant des assemblées, n'apparaisse pas sur l'exploitation vidéo qui sera faite de cette captation, car je crois savoir que M. MAURY ne souhaite pas apparaître sur la page Facebook ou sur les réseaux sociaux de quiconque.

Je vous remercie. C'est la loi et le respect aussi des individus et des agents municipaux, car nous protégeons aussi les agents municipaux.



Merci à vous, Mesdames et Messieurs, merci au public qui est revenu dans cette salle, alors pas suffisamment en nombre, mais cela revient. Si nous avons souhaité arrêter cette disposition COVID (la démocratie existait avant le COVID), c'est aussi pour avoir le plaisir de voir des amis, ou des amis de l'opposition, venir assister à nos débats toujours instructifs.

Je vous souhaite une bonne soirée et une bonne semaine, car demain, il y a école.

La séance est levée à 20 h 34.



Le président de séance,  
Thierry FALCONNET



La secrétaire de séance,  
Saliha M'PIAYI